

LE HAUT-KATANGA : QUEL PROJET POUR L'AGRICULTURE ?¹

Michel Mpundu² et Guillaume Léonard³

Introduction

« Dans le Haut-Katanga, l'histoire moderne commence en 1906 », pourrait-on écrire sans que la formule ne choque. Davantage réputé pour ses ressources minières, le Haut-Katanga dispose néanmoins d'atouts agricoles à faire valoir. Les conditions climatiques autant que la large amplitude thermique dont bénéficie la région permettent de balayer un spectre appréciable de cultures (vivrières, pérennes et maraîchères) ainsi que d'y pratiquer la pêche et l'élevage. Les marais qui s'étendent sur de vastes étendues (Kilwa, Kashobwe, etc.) peuvent être mis à profit pour développer la riziculture de bas-fond, et ainsi minimiser les importations de riz. En dépit de la prédominance des sols ferrallitiques tropicaux, il existe dans certains endroits des sols alluvionnaires capables de supporter plus de deux récoltes en cas d'irrigation. Dans les plaines fluviales et au pied des collines (Kilongoma, Shula, Mutendele, Mwenge, Kapulo, Kamuma, Kaponona, Chamfubu, etc.), les sols sont en général d'une bonne teneur en matière organique. Trois espaces se détachent en particulier : le bassin Luapula-Moëro, qui couvre plus de 100 000 ha de terres cultivables ; le bassin de la Lufira, qui s'étend sur environ 1 000 000 ha, et une partie du plateau des Marungu, enfin, qui se déploie à une altitude d'environ 1600 m, et se prête à la pratique de cultures caractéristiques des régions tempérées.

À l'instar de la RDC dans son ensemble, on estime qu'actuellement 70 % de la population katangaise vit du travail de la terre. Dans le Haut-Katanga, un tiers environ des habitants sont installés dans les campagnes où ils s'organisent essentiellement en petites unités agricoles familiales (5 actifs en moyenne),

¹ Les auteurs souhaitent remercier le corps enseignant de l'Université de Lubumbashi pour son accueil, en particulier les professeurs Chocha Manda, Kabange et Nyembo, ainsi que monsieur Muckaya, ingénieur agronome, qui nous ont guidés à des titres divers dans nos recherches. Leur gratitude va également aux dix enquêteurs qui ont assuré les entretiens avec les paysans de Lubanda. Enfin, il leur est agréable d'associer à leurs remerciements les représentants de Lubanda ainsi que Messieurs Lobet (AMCC) et De Coster (Terra) qui n'ont pas ménagé leur temps pour répondre sans tabous à nos questions.

² Michel Mpundu est professeur à la faculté d'Agronomie de l'Université de Lubumbashi.

³ Guillaume Léonard est chercheur au service Histoire & Politique du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC).

à des fins d'autosubsistance⁴. Malgré les potentialités naturelles de la région, l'agriculture s'y porte pourtant mal : elle ne parvient à nourrir ni les centres urbains, ni même la population rurale. Nombreuses sont les zones affectées à des degrés divers par des épisodes de pénurie alimentaire ou de malnutrition⁵. Cette faiblesse trouve son expression la plus nette dans la part congrue qu'occupe l'agriculture dans la formation du PIB provincial⁶ : 17 % en 2010 contre 40 % environ à l'échelle nationale. Bien plus, alors que la population continue d'augmenter à un rythme soutenu, la croissance du secteur aurait pratiquement stagné entre 2007 et 2010 (0,4 %) (Ministère de l'Agriculture 2005 : 17 ; Nintunze *et al.* 2012 : 278, 286). Selon certaines estimations, l'extrême pauvreté toucherait environ 67 % des ménages installés dans l'hinterland minier (Lapeyre *et al.* 2011 : 7) et l'insécurité alimentaire affecterait près de 500 000 paysans, en particulier à la périphérie des centres miniers (Kambove et Kipushi) ou dans les territoires confrontés à des phénomènes de violence (INS-PAM 2012)⁷. Précisément, alors qu'elles sont traditionnellement bonnes productrices, les zones du nord restent plus de dix ans après la fin de la guerre, exposées à ses métastases et à leur lot de populations déplacées, une situation qui entame leur productivité⁸.

Devant ce constat, le présent article entend examiner les fondements de la politique agricole appliquée depuis 2007 dans le Haut-Katanga. Quels sont les axes majeurs qu'ont suivis les décideurs katangais ? Dans quel cadre et selon quelles influences ont-ils été forgés ? Ces points seront développés en relation avec les spécificités locales de la question agricole. Dans un contexte marqué par la crise de la paysannerie, cette contribution s'intéressera plus

⁴ À côté de ces petits exploitants, le secteur compte également quelques dizaines de fermes de moyenne dimension (5 ha à 50 ha) et quelques grands domaines mécanisés à hauts rendements. Autour des villes de Lubumbashi et Likasi, citons par exemple (Kitsali 2013 : 112) : Fermil, Derka, Colline, Espoir (axe Kipushi) ; Psaromatis, Nazem, Futuka, Aumôniers du travail, Terra (axe Kasenga) ; Number One, Jacaranda, Naviundu (axe Kafubu) ; le domaine de Mangombo, le Groupe Bazano (axe Likasi).

⁵ Nous renvoyons aux enquêtes nutritionnelles réalisées en 2006 par l'organisation Action contre la Faim (ACF) dans plusieurs zones de santé du Haut-Katanga, à l'enquête conjointe INS-PAM pour tout le Katanga (2012), aux bulletins périodiques du Système de surveillance nutritionnelle, sécurité alimentaire et alerte précoce (SNSAP) publiés depuis 2010, ainsi qu'au rapport du Système de suivi de la sécurité alimentaire et de surveillance des ménages et des communautés, du PAM (2010). Tous ces documents sont accessibles sur Internet.

⁶ Ancienne province du Katanga.

⁷ À noter que l'enquête dont est tirée cette information n'a pas sondé le territoire de Mitwaba en raison du contexte sécuritaire défavorable.

⁸ L'Inspection provinciale de l'agriculture, pêche et élevage (IPAPEL) indique qu'entre 2004 et 2014, les contributions moyennes des territoires de Pweto, Mitwaba et Kasenga à la production paysanne de maïs dans le Haut-Katanga s'établiraient respectivement à 29 %, 13 % et 17 % (IPAPEL/Katanga 2004-2014). Ces chiffres sont toutefois à considérer avec prudence.

spécifiquement à cette dernière catégorie d'acteurs et aux ambitions politiques dessinées pour elle ; au travers d'une étude de cas, elle interrogera la cohabitation avec le modèle agro-industriel, en progression.

1. Spécificités de la crise agricole dans le Haut-Katanga

Le paradoxe d'un sol (relativement) nourricier qui côtoie la misère et la malnutrition n'est pas une exception en RDC, les analystes en font de longue date le constat. L'originalité du Haut-Katanga tient davantage de la structure de sa population et de son économie, des habitudes alimentaires de ses citoyens, ainsi que de la relation de proximité qu'entretient la province avec la Zambie voisine, marquée par une « étroite connexion historique » à la fois économique et humaine (Guéné 2014).

Dans un pays à forte dominante rurale (65 % environ de la population congolaise), le Haut-Katanga se distingue par un rapport ville-campagne inversé : 65 % des habitants résideraient en milieu urbain ou semi-urbain⁹, dont près de 94 % à Lubumbashi, Likasi, Kipushi et Kambove. En 2010, la capitale provinciale absorberait à elle seule environ 1 640 000 habitants, soit 44 % de la population du Haut-Katanga¹⁰. C'est dire combien la problématique urbaine, et l'alimentation des centres spécifiquement, dominant la question du développement agricole.

Le deuxième élément distinctif a trait à l'activité minière, qui bouscule le monde paysan : depuis l'adoption en 2002 du Code minier qui prévaut sur l'ancienne loi foncière de 1973, les opérations de cadastrage ont converti la majeure partie du territoire en carrés miniers grevés de droits concessionnaires accordés aux opérateurs miniers, délogeant les populations autochtones installées souvent depuis plusieurs générations, ou les plaçant dans une situation précaire face à l'entrave ou à la menace d'entrave à la jouissance de leurs ressources foncières. Ce phénomène s'est surtout développé à la faveur du *boum* minier de 2004-2008 et de la libéralisation du secteur. Il s'accompagne d'autres externalités négatives liées notamment à la pollution des sols et à la contamination de points d'eau, préjudiciables à la santé des populations locales et à la production agricole. D'autre part, le maillage industriel, autrefois fortement intégré autour de la Gécamines, s'est complètement désstructuré avec l'effondrement de celle-ci et l'économie industrielle katangaise se présente aujourd'hui comme une succession d'activités cloisonnées, et pratiquement coupées du tissu économique local, de l'agriculture en particulier (Lapeyre *et al.* 2011).

⁹ Sont ici incluses les agglomérations suivantes : Kambove, Kasenga, Kasumbalesa, Kipushi, Likasi, Lubumbashi, Lwambo, Mitwaba, Mokambo, Pweto et Sakania.

¹⁰ D'après les calculs de Léon de Saint Moulin (2010 : 147 ; 2011 : 22-23).

Troisièmement, le maïs occupe une place spécifique dans l'élaboration de toute solution au double problème de l'alimentation et du redressement économique des populations paysannes. D'importance secondaire ailleurs en RDC (à l'exception du Kasaï, d'une partie du Bandundu et du Nord-Équateur), la graminée constitue depuis l'époque coloniale la principale source de subsistance de base des populations de l'hinterland minier ; sa consommation tend actuellement à se répandre également en milieu rural où le manioc reste encore privilégié en de nombreux endroits. Entre 20 % et 25 % de la récolte locale est destinée à la consommation personnelle. Les épis frais sont consommés bouillis ou braisés avec ou sans spathes ; on les retrouve dans les rues des centres urbains, au terme d'une chaîne faisant intervenir des négociants et des petits cuisiniers. Les épis secs sont quant à eux séchés, puis égrainés manuellement et le maïs-grain ainsi obtenu peut être alternativement consommé après grillage, associé à la préparation du *Munkoyo* ou du *Lutuku*, des boissons alcoolisées locales (20 % à 30 % de la consommation rurale de maïs, également disponible dans les centres), ou encore – surtout – transformé en farine, soit par mouture mécanique (au moulin), soit manuellement (au mortier, pilon et tamis). La majeure partie du maïs-grain commercialisé suit une chaîne d'approvisionnement jusqu'aux grossistes dans les villes et cités, par l'entremise de petits négociants qui font la liaison entre le village et les entrepôts de Lubumbashi. On estime que 70 % environ du maïs est consommé sous la forme de farine, complète ou de qualité *breakfast* (sans fibre), cette dernière étant particulièrement prisée par les citadins (USAID 2015 : 98-101). La farine de maïs, seule ou mélangée à celle du manioc, est surtout employée à la préparation du *Bukari*, le plat de référence des populations urbaines et de l'hinterland (Petit *et al.* 2004 : 22-23 ; Nyembo *et al.* 2013).

La demande en maïs des villes excède cependant les capacités de l'offre locale. Si à l'échelle du Haut-Katanga, il est difficile d'établir avec un degré d'assurance raisonnable l'ampleur du déficit¹¹, le directeur de cabinet du ministre provincial de l'Agriculture évoque pour tout le Katanga un écart de 1,7 million de tonnes entre l'offre (800 000 t) et la demande au cours de la saison 2012-2013 (entretien 18/09/15a).

Le déséquilibre est compensé par l'apport des pays de l'Afrique australe, et de la Zambie plus spécifiquement. Ce cordon vivrier transfrontalier est presque congénital à l'industrialisation du Haut-Katanga ; quoiqu'ayant connu d'importantes variations d'amplitude, à l'exception d'une longue éclipse entre le milieu des années 1930 et le début des années 1960, les importations de maïs constituent une constante dans son évolution économique. À partir des années

¹¹ L'inspection agricole fait état pour le Haut-Katanga d'un volume de production moyen de 107 000 tonnes (t) au cours des cinq dernières saisons (IPAPEL/Katanga 2009-2014), mais cette estimation est à considérer avec prudence et n'inclut pas la production des fermes industrielles.

1970, la dégradation des moyens de communication, le retournement de la conjoncture et la déréliction des réseaux de négociants en milieu rural ont eu un effet centrifuge sur le commerce vivrier régional, en dépit de la politique de mécanisation agricole amorcée à la même époque. Le niveau de dépendance vis-à-vis du voisin zambien s'est brusquement exacerbé au début de la décennie 1990 à l'occasion des pillages et des pénuries alimentaires subséquentes (1992-1995), puis au tournant du millénaire des effets de la coupure d'avec les zones du nord du Katanga. Les centres urbains du Haut-Katanga, mais aussi du Kasai (Mbuji-Mayi), continuent aujourd'hui à se fournir sur les marchés de Zambie, pour qui la RDC constitue la deuxième destination à l'exportation après le Zimbabwe¹².

La pression urbaine, la place spécifique du maïs dans le régime alimentaire local et l'ampleur du déficit à combler par les achats à l'étranger influencent naturellement la politique agricole à mener.

2. Le gouvernement katangais à la recherche d'un nouveau dynamisme pour l'agriculture

2.1. Les buts et les stratégies

L'action du gouvernement provincial s'adosse aux orientations générales et au corpus législatif développés à l'échelle nationale, à propos desquels nous renvoyons aux contributions respectives de Philippe Lebailly *et al.* (2015) et d'Eric Tollens (voir page 147). Dans le contexte katangais, nous citerons le *Plan directeur de développement agricole et rural* pour la province du Katanga publié en 2010, qui procède de l'Étude du Secteur agricole (ESA) commanditée par le ministère national de l'Agriculture et qui retient comme axes stratégiques d'intervention : l'amélioration des capacités des infrastructures d'appui au développement agricole, l'amélioration des performances des institutions d'appui au développement agricole, l'amélioration de l'accès aux services financiers, l'amélioration de l'accès au capital foncier, la mise en cohérence et la coordination des interventions des différents acteurs et enfin, l'inclusion de l'accès au capital foncier et au crédit « dans une approche intégrée de lutte contre la pauvreté », dont on retiendra toutefois en la matière que la sécurisation de l'accès

¹² La contrebande attire cependant la majorité du trafic, ce qui ouvre la porte aux spéculations quant au niveau réel des échanges. Ainsi, concernant le maïs, selon Mwale (2008 : 112), Lubumbashi importait avant 2007 jusqu'à 70 % à 75 % de sa consommation, principalement de la farine « breakfast » dont près de 65 000 t étaient annuellement acheminées de Zambie ; d'après le réseau FEWS NET, entre 2005-2006 et 2013-2014, le trafic illicite aurait « probablement » absorbé un peu plus de 30 000 t (Cross Border Food Trade Monitoring (2012 ; 2015)) ; d'autres sources, enfin, font état jusqu'en 2012 au moins, d'un volume agrégé d'environ 100 000 t (Keyser 2014 : 168).

à la terre est envisagée uniquement sous l'angle de l'investisseur et non des communautés rurales de base (TECSULT 2010 : 26, 28).

En adéquation avec les lignes directrices définies par le pouvoir central, l'autosuffisance alimentaire a été érigée en priorité de la politique agricole locale. Dès son entrée en fonction en mai 2007, l'exécutif katangais s'est employé à relancer la production vivrière. Intéressé lui-même dans la chaîne commerciale agroalimentaire¹³, le gouverneur Katumbi a personnellement endossé cet objectif, avec la perspective de substituer l'exploitation des produits végétaux à celle des produits miniers comme principale source de création de richesses pour la province. « Notre futur est dans l'agriculture, non dans les mines », indiquait-il en 2011 à l'agence Reuters (Hogg 2011). Ce leitmotiv est décliné sur d'autres fronts¹⁴ et relayé par son ministre de l'Agriculture, Barthélemy Mumba Gama, lequel a très symboliquement troqué en 2008 le maroquin des mines pour celui de l'agriculture, emportant avec lui son directeur de cabinet, M. Maki Mutombo : « À côté du cuivre rouge il nous faut du cuivre vert, déclarait M. Mumba Gama en avril 2015, [il faut que] l'agriculture, comme les mines, soit non seulement une source de revenu, une source de nourriture, une source d'emploi, mais également [...] la base du développement durable » (Mumba Gama 2015)¹⁵. Au diapason, Moïse Katumbi « attache une importance particulière à réhabiliter la paysannerie auprès de la population locale », indique M. Maki Mutombo. Il faut inciter tous les Katangais à retourner à la terre. C'est en ce sens qu'il a pu déclarer que : « celui qui ne fait pas de l'agriculture est un sorcier » ; le crime de sorcellerie est une accusation très grave (entretien 18/09/15a).

En vue d'atteindre ces objectifs, l'action a porté essentiellement sur trois axes : l'association du secteur minier, la modernisation des exploitations paysannes et l'intéressement du capital privé au secteur agricole.

La mesure phare de ce mandat est le retour normatif des cultures obligatoires. À peine installé, le gouvernement Katumbi donne le branle à sa politique agricole en invitant dès juillet 2007, les opérateurs miniers et les principales brasseries de Lubumbashi (Brasimba et Bralima) à consacrer chacun 500 ha de champs à la culture du maïs. Ces dispositions prennent un caractère obligatoire via un arrêté provincial paru début 2008¹⁶, lequel élargit la liste des contri-

¹³ Outre la ferme agropastorale à Futuka, le gouverneur ou sa famille possèdent une société de transports (« Hakuna Matata »), ainsi que des actifs dans le commerce du maïs des deux côtés de la frontière avec la Zambie.

¹⁴ Lire par exemple, « Grand entretien avec le gouverneur du Katanga ». *Touchmedia* (2014b).

¹⁵ Lire également « Entretien avec Son Excellence Barthélemy Mumba Gama ». *Mining and Business* (2015).

¹⁶ Arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la province du Katanga.

buteurs. Deux catégories d'opérateurs sont désormais visées : les ménages agricoles, d'abord, auxquels il est enjoint de consacrer une superficie minimale à la culture du maïs¹⁷ ; les entreprises, ensuite, entendues comme « tout opérateur économique ou minier dont l'objet social concerne, à titre principal ou accessoire, les opérations d'importation et/ou de distribution des produits agricoles ou leurs dérivés, des produits alimentaires et textiles, les opérations d'exploitation et d'exportation des produits miniers » (Arrêté provincial n°2008/008/Katanga...). Dans cette deuxième catégorie sont distinguées selon leurs activités et les surfaces minimales à emblaver : les industries brassicoles (50 ha), les grands importateurs et/ou distributeurs de produits agricoles (100 ha), les autres distributeurs de produits agricoles (50 ha) et enfin, tout autre opérateur économique (10 ha). L'architecture légale est complétée par l'institution l'année suivante d'une commission *ad hoc* chargée du contrôle et du suivi de l'application dudit arrêté¹⁸. Assez étrangement, la copie de l'arrêté de 2008 dont nous disposons omet les entreprises minières, qui sont pourtant la clef de voûte de ce dispositif. Outre l'obligation qui leur est faite de fournir à chacun de leurs employés 25 kg de farine de maïs par mois, les opérateurs miniers sont de fait désormais astreints à mettre en culture 500 ha. Une charge à la hauteur des privilèges qu'on leur prête. Cet investissement, estime-t-on en effet, relève de leurs responsabilités sociales. Les sociétés minières ont en outre les faveurs des banques qui leur déroulent le tapis rouge et disposent généralement de capacités d'investissement souvent largement supérieures aux autres opérateurs économiques (entretien 18/09/15a). Devant leur réticence à s'exécuter, le gouverneur lance à la fin 2009 un ultimatum, fixant au 15 janvier 2010 la date limite pour se mettre en conformité avec les dispositions du décret, sous peine de voir suspendues leurs licences d'exportation (Radio Okapi 2009). Seize sociétés minières seront ainsi temporairement sanctionnées¹⁹, mais au final, l'appel sera tout de même entendu par certaines, comme Bazano ou First Quantum ; quelques-unes iront plus loin encore, développant des projets d'encadrement à destination des agriculteurs présents sur leurs concessions²⁰.

¹⁷ Initialement fixée à 0,5 ha, cette superficie sera portée ultérieurement à 1 ha.

¹⁸ Arrêtés provinciaux n° 2009/0006/Katanga et n° 2009/0007/Katanga du 2 février 2009 portant création de la commission permanente chargée du contrôle et du suivi de l'application de l'arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la province du Katanga.

¹⁹ La Compagnie minière du Sud-Katanga, Congo Loyal Will Mining, Cota Mining, Feza Mining, Golden African, JMT/MJM, Katanga Copper Co., Katanga Metals, Magma Minerals, Mehul Mining, MIEL International, Mining Yue, New Dathu Minerals, Rubamin SPRL, SARDC et Volcano Mining (Rigaud 2010).

²⁰ Tels MMG-Kinsevere, TFM, MCK, Anvil, Boss Mining, ou encore Ruashi Mining.

Parallèlement, la problématique du redressement des campagnes est adressée essentiellement sous l'angle de la modernisation des modes d'exploitation paysans. À l'issue d'une réunion organisée à Rome avec la FAO en 2007, le gouvernement katangais retient plusieurs axes prioritaires destinés à baliser les interventions à venir. Parmi les points soulevés, il est question de rétablir les « services agricoles de base »²¹ ou d'appuyer la décentralisation du pouvoir « dans l'élaboration des programmes provinciaux de développement agricole », habilitant les territoires à arrêter leurs propres programmes. Concernant le redressement de la petite paysannerie, le gouvernement retient également la nécessité de « mettre en place un système de développement agricole qui repose sur le dynamisme des associations paysannes [et de] réfléchir à cet effet à la création d'un fonds d'appui au secteur agricole », de « promouvoir la professionnalisation du secteur agricole et la création d'entités économiquement viables pour que les agriculteurs vivent honorablement de leur travail », et enfin de « réaliser la promotion et le renforcement des organisations professionnelles agricoles [...] [et] définir [en particulier] les modalités de financement » (Lapeyre *et al.* 2011 : 30-31). La même année, afin officiellement d'augmenter les capacités productives des ménages agricoles, 220 gros tracteurs et leurs équipements sont achetés pour être mis à la disposition des 22 territoires de la province selon une clé de répartition équitable, auxquels s'ajoute une centaine de tracteurs de moyen calibre ; l'expérience sera renouvelée en 2011. Le gouvernement organise par ailleurs en 2009 à Lubumbashi un symposium sur l'après-mine, au terme duquel le rôle fondamental de l'agriculture est réaffirmé. Dans la foulée, le ministère provincial de l'Agriculture présente sa stratégie pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, une stratégie à déployer autour de deux pôles : l'encadrement des cultivateurs et la mécanisation agricole. La note ministérielle émet les propositions suivantes au sujet de l'encadrement : identification obligatoire auprès de l'inspection agricole, promotion du modèle associatif de coopérative et renforcement des services agricoles de base, en effectifs (agronomes, inspecteurs agricoles) comme en matériel (moyens de locomotion notamment). Afin d'atteindre l'autosuffisance d'autre part, la culture intensive via l'usage d'intrants améliorés (engrais chimiques, semences sélectionnées) est envisagée pour 60 % environ des ménages agricoles katangais (estimés à un peu plus de 644 000 unités à la fin 2009). Ces orientations générales sont confirmées quelques mois plus tard, le ministre proposant d'appuyer en particulier l'équipement d'un nombre limité de paysans en outils aratoires (distribution de 323 000 houes) et en intrants organiques (semences améliorées) (Mumba Gama 2009 et ca 2009).

La pièce maîtresse du plan de la province pour l'agriculture est toutefois ailleurs. Le gouvernement entend en effet faire des investisseurs privés le pivot de sa stratégie, en installant un mode de relation fondé sur le modèle de l'agriculture contractuelle qui doit réaliser l'hybridation de la nébuleuse paysanne et

²¹ Entendre : la structure des services d'inspection de l'AGRIPEL.

de la sphère de l'agro-industrie. L'idée est d'intégrer les petits exploitants aux opérations des grandes fermes commerciales en favorisant autant que possible les interactions. Cette formule de contractualisation entend l'établissement d'un mode de partenariat entre une entreprise qui céderait des intrants au fermier en contrepartie d'un accord d'exclusivité sur l'achat de ses récoltes. L'agriculture contractuelle se décline en plusieurs versions, qui se distinguent généralement par le degré d'intégration des opérations de la firme industrielle le long de la chaîne de valeur de la filière (Prowse 2012). Pareil système a les faveurs des agences de développement qui le poussent comme une alternative aux transactions foncières. C'est également un mécanisme prisé par le secteur privé qui, selon Da Vià, « a fait de l'agriculture contractuelle un nouveau modèle d'affaire [...] qui peut transformer les exploitations traditionnelles en entreprises dynamiques et réactives pour le bénéfice à la fois du petit paysan et des agro-industries » (Da Vià 2012 : 49-50).

Les dirigeants ont fait du succès de l'agriculture contractuelle leur credo. Mumba Gama résume ainsi la vision du gouvernement : « Aujourd'hui, nous voulons que de nouvelles villes puissent naître là où il y aura des grands champs, là où on va installer des grands pôles de développement [...] aujourd'hui, nous comptons plus de 200 fermiers modernes, donc des fermiers qui ont une agriculture [...] mécanisée et qui ont des rendements exemplaires [...]. La province estime qu'il faut combiner l'effort des grandes fermes et des petites fermes et c'est pour cela que nous appelons cela une agriculture intégrée » (Mumba Gama 2015).

2.2. La politique provinciale décortiquée

La démarche des décideurs politiques s'inscrit à la convergence de trois dimensions analytiques : la conjoncture économique et sociale, la progression du courant néolibéral et les héritages du passé.

2.2.1 Des options pragmatiques forgées au creuset de la conjoncture

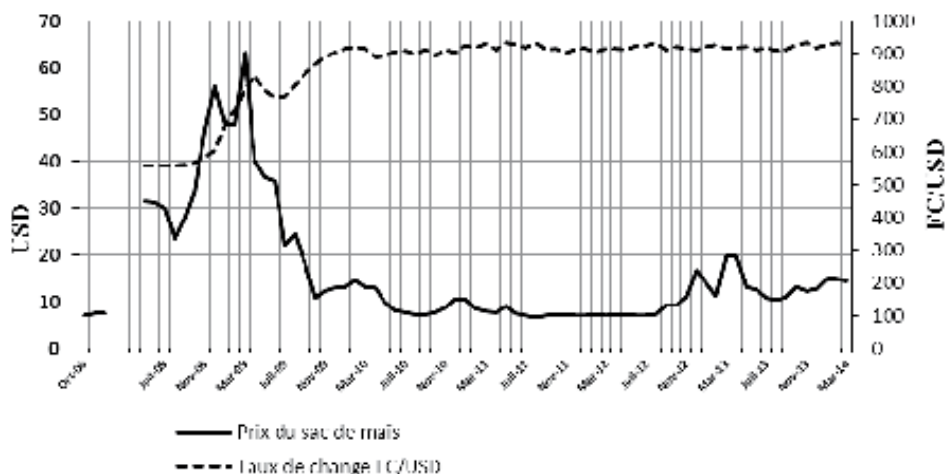
À court terme, l'action du gouvernement s'entend en relation avec l'enchaînement des crises à travers lesquelles il a dû louvoyer depuis son installation. Dans une province touchée en sus par l'explosion démographique de ses centres méridionaux depuis les guerres (1996-2003), ces crises ont posé avec une acuité renouvelée le problème de la sécurité alimentaire. En 2007-2008, la flambée historique des cours des principales céréales sur les marchés internationaux a déclenché d'importants remous sociaux dans plusieurs pays du Sud. La population congolaise, qui fait partie des classes les plus vulnérables et les plus exposées à ces soubresauts conjoncturels, en a subi les contrecoups, aggravés par la dévaluation concomitante de la monnaie nationale. « Importateur net de denrées alimentaires, écrivent Lebailly *et al.* (2015 : 56), la RDC fait partie du groupe des pays à faibles revenus les plus durement frappés par la hausse

mondiale des prix en 2008, et les populations dites acheteurs nets (résidents urbains et petits exploitants agricoles), des populations les plus frappées par ces hausses de prix. » Les consommateurs katangais ont également payé leur tribut. Entre juillet 2007 et juillet 2008, le prix du maïs sur les étals lushois s'apprécie de près de 100 % ; le pic est atteint en mars 2009, lorsque le sac de 25 kg s'échange à plus de 63 USD. Parallèlement, le franc congolais perd près de 60 % de sa valeur face au dollar américain, grevant le coût des importations. Entretemps, la crise financière mondiale, déclarée à la fin 2008, atteint par effet de contagion le tissu économique de la région l'année suivante, avec pour conséquence de mettre sur la touche jusqu'à 90 % du personnel engagé dans les activités minières extractives et connexes. Selon certaines estimations, c'est au total pas moins de 300 000 travailleurs (creuseurs artisanaux compris) qui sont ainsi privés de leur principale source de revenus dans la partie industrielle du Katanga (Jacquemot 2009 : 191). Gonflées entre 2002 et 2008 par le *boum* minier, les masses urbaines désormais désœuvrées sont perçues comme un facteur de déstabilisation. Lorsque Katumbi explique que : « il faut tout faire pour éviter que les gens s'agglutinent ainsi dans des villes qui ne produisent rien [...] ». Si les gens cultivent, s'ils gagnent leur vie honnêtement, ils ont tout intérêt à ce que la situation demeure stable. On peut donc aussi éviter les mouvements de colère » (*Touchmedia* 2014b), il traduit bien là une préoccupation majeure du pouvoir en place : éviter les désordres sociaux urbains.

La pénurie de maïs en Zambie ouvre à la fin 2012 une nouvelle séquence de stress alimentaire sur les marchés katangais. La décision cette année-là du gouvernement zambien de centraliser l'octroi des licences d'exportation engendre *de facto* la suspension du trafic formel vers les pays partenaires. Celui-ci se reporte alors sur les canaux informels, lesquels sont incapables de répondre au surcroît de pression en raison de la raréfaction du bien sur les marchés fournisseurs. Si l'on retrouve dans l'histoire récente plusieurs cas similaires d'interruption du flux vivrier entre les deux pays, la situation en 2012-2013 prend une dimension particulière en raison de son caractère inattendu – la Zambie ayant alors d'importants excédents commerciaux – et du resserrement des sources d'approvisionnement alternatives depuis la réorientation à partir de 2010 des exportations sud-africaines vers les marchés extra-africains (Sitko & Kuteya 2013 : 20-21). Les prix du maïs repartent à la hausse, gagnant 180 % entre juillet 2012 et avril 2013 avant de redescendre légèrement. En mars 2014, les cours demeurent toutefois supérieurs de 108 % à leur niveau d'avant-crise (mars 2012).

Enfin, il reste à mentionner le nouveau ressac enregistré par le secteur minier ces dernières années, entraîné par la chute des cours des prix des principales matières premières sans perspective de redressement à moyen terme. Le spectre de la réduction des activités et de licenciements massifs qui se profile à l'horizon 2016 pose donc à nouveau la question de la fragilité du modèle économique katangais et souligne l'urgence d'élargir sa base à d'autres secteurs porteurs de croissance, dont l'agriculture.

Graphique 1 : évolution comparée du prix de détail du maïs (USD/sac de 25 kg) à Lubumbashi et du taux de change FC/USD (2006-2014)²²



Sources : année 2006 : d'après OCC, cité dans Mwale (2008) ; à partir de mai 2008 : d'après PAM.

Ce bref catalogue conjoncturel donne une matrice suffisante pour analyser à court terme les causes motrices de l'engagement du gouvernement provincial en faveur à la fois d'une diversification des sources de richesse et de la promotion du secteur agricole en particulier, mais il ne permet pas de comprendre la nature des choix stratégiques qui servent son programme, et en particulier la mécanisation de la petite paysannerie et la large ouverture aux investissements directs étrangers et/ou privés.

2.2.2. L'empreinte du courant néolibéral

L'attraction des investisseurs privés est aisément justifiable au regard de la faiblesse historique de la part du budget du Gouvernement central consacrée au secteur agricole et dans un contexte institutionnel où le gouvernement provincial n'a pas la maîtrise de tous les outils de sa politique : « le défi financier reste important, explique M. Maki Mutombo, et l'État seul ne parviendra pas à le relever, ainsi qu'en atteste traditionnellement le faible niveau de financement du secteur agricole par l'État » (entretien 18/09/15a).

La nature des modalités adoptées renvoie cependant davantage à la pénétration d'une conception néomoderniste et néolibérale qui installe la grande industrie agroalimentaire dans le rôle d'agent de rémission des campagnes²³. Très perméable aux recommandations de ses partenaires institutionnels et finan-

²² Année 2007 et cinq premiers mois de 2008 : données manquantes.

²³ Voir Jean-Philippe Peemans dans ce volume, page 115.

ciers, le Gouvernement congolais développe une vision qui, écrivent Lebailly *et al.* (2015 : 51-52), « s'inscrit explicitement dans la stratégie d'harmonisation du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 » avec la bénédiction de la Banque mondiale. Elle cherche à « redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays ».

Le magnétisme du modèle productiviste est patent également dans le chef des autorités katangaises. En 2008, le gouvernement provincial invitait, sous le patronage d'EMRC²⁴, une délégation d'agronomes et d'entrepreneurs israéliens à un voyage d'affaires au Katanga qui, selon les termes de la revue de liaison d'EMRC, « a donné lieu à une analyse en profondeur des opportunités d'affaires ainsi qu'à l'établissement de contacts personnels avec les autorités de haut rang et les dirigeants du secteur privé » (*Dialogues* 2008 : 10). Un secteur privé à la disposition duquel Moïse Katumbi annonce en 2011 pouvoir mettre environ 14 millions d'hectares de terres arables (Hogg 2011), soit un peu moins de 30 % du territoire. Notons enfin le rôle plus diffus joué par les foires et salons comme Agrimines Expo ou Katanga Business Meeting, organisés avec le soutien actif des autorités provinciales. Ceux-ci sont autant de points nodaux qui renforcent les maillages sectoriels et intersectoriels, ainsi qu'entre sphère politique et sphère des affaires, et qui contribuent à ancrer l'option de l'agro-industrie comme solution ultime à la crise agricole. Ces raouts servent également de tribunes aux acteurs du secteur : en 2014, les sociétés GDK et AMCC (voir plus bas) étaient ainsi invitées lors de la première édition du Katanga Business Meeting à tenir une conférence aux côtés du ministre provincial de l'Agriculture et d'un représentant de la coordination interuniversitaire sur la thématique de l'agriculture et de l'élevage, « nouvelles préoccupations de la Région » (Katanga Business Meeting 2014 : 39). Plus récemment (mars 2015), le même ministre intervenait à l'occasion du forum 2015 de l'agrobusiness, organisé par EMRC à Kinshasa, sur le thème « Comment attirer des investissements et des partenaires dans le secteur agricole congolais ? », autour de deux axes : les parcs agro-industriels et le renforcement de la compétitivité de l'exploitation familiale. Interrogé dans la foulée par une chaîne de télévision kinoise, il se montrait très explicite sur la répartition des domaines d'attribution

²⁴ EMRC (European Marketing Research Center) se définit comme « une association internationale composée d'un vaste réseau d'entrepreneurs, de financiers, de consultants et d'officiels issus d'une centaine de pays à travers le monde [qui] sert de catalyseur pour la promotion des relations économiques et commerciales entre les chefs d'entreprises africains et le reste du monde » (EMRC 2008). Ses forums annuels – AgriBusiness Forum et Africa Finance & Investment Forum – agissent en fait comme des plateformes de réseautage entre sphères financière, économique et politique et comme autant de tribunes de lobbying en faveur du modèle agro-industriel.

entre le secteur privé et l'État, lequel ne garderait qu'une part congrue : « Ce n'est pas à l'État de faire de l'agriculture, ce n'est pas à l'État de disposer des tracteurs, des moissonneuses [...]. On donne aux fermiers commerciaux qui vont appliquer les règles rigoureuses du management privé, et autour de ces fermiers se greffent les autres. Ça nous permet de corriger une erreur dans laquelle on a évolué jusqu'à présent, nous comme gouvernement : c'est celle de croire qu'il faut appuyer les agriculteurs » (Mumba Gama 2015). On retrouve dans cette intervention certaines des idées-forces du discours dominant : la nécessité de créer un climat favorable aux investissements directs étrangers qui prennent la forme de transactions foncières à grande échelle, le glissement du public au privé de l'effort de promotion des communautés paysannes par le levier de l'économie de marché et la diffusion des pratiques modernes d'exploitation, considérées comme seules à même de résoudre l'équation du déficit alimentaire et du relèvement de la paysannerie.

2.2.3. Le legs des évolutions passées

À la conjoncture récente donc, les fins ; au contexte idéologique présent, les moyens de la politique agricole, semble-t-il... Ce déterminisme approximatif, partiellement vrai, ne peut cependant être totalement validé, car il fait l'impasse sur une troisième dimension essentielle : les dynamiques internes constitutives de l'évolution de la question dans l'histoire du Haut-Katanga. L'analyse de ces dernières permet d'évaluer plus justement la part du contingent et de l'exogène dans la compréhension et la recherche de solutions à la crise agricole dans la région. Ce sujet est développé par Jean-Philippe Peemans (voir page 115) pour la paysannerie congolaise en général, et fait l'objet d'une étude approfondie dans une monographie à paraître sur le Haut-Katanga²⁵, aussi ce texte ne s'y attarde-t-il pas. Retenons pour ce point que la crise actuelle de la paysannerie locale est l'aboutissement d'un processus historique marqué par l'absence d'ambition politique pour les campagnes, prises en otage d'abord par les intérêts du capitalisme colonial, ensuite par la focalisation sur les problèmes urbains et sur le déficit vivrier, davantage favorable à la promotion de la mécanisation agricole. Derrière cette dernière et l'appel au secteur industriel se cache la prééminence de la stabilité citadine sur la gestion du sort des campagnes.

3. Le redressement des campagnes : quelle réalité ?

3.1. Le programme de mécanisation

Les sociétés rurales fondent leurs conditions matérielles de reproduction sur l'exploitation de la terre. Or, les fruits de la politique provinciale s'y font

²⁵ Série des monographies portant sur les provinces de la République démocratique du Congo, sous la direction de Jean Omasombo (Tervuren : MRAC).

attendre. D'abord, on notera que le fonds d'appui au secteur agricole évoqué en 2007 n'a toujours pas vu le jour. Ensuite, distribuer une houe à chaque agriculteur comme le prévoyait en 2009 le ministère de l'Agriculture ne suffit pas, pas plus que la mise à disposition de tracteurs qui ne se prêtent pas au travail des parcelles paysannes, généralement trop petites (1 ha). Pour atteindre une taille critique, il eut fallu « rationaliser » la petite exploitation en procédant au regroupement des cultivateurs et des champs, ce que l'exécutif appelait, et continue d'appeler, de ses vœux²⁶.

En outre, la décision de faire participer les campagnes au redressement de la production de maïs est économiquement très discutable. D'abord en raison de la concurrence du maïs zambien, nettement compétitif tant au niveau de sa qualité que de son coût rendu Lubumbashi (250 USD/t en septembre 2015). Or, à supposer même une amélioration du réseau routier et des conditions de transport en général, les faibles rendements des petites exploitations (0,7 t/ha à 0,8 t/ha) et la dispersion des terrains induisent des coûts d'acheminement plus élevés à l'unité, sur lesquels une augmentation de la production par simple extension des superficies risque de n'avoir que peu d'impact. Même limitée à un cercle restreint de planteurs, la distribution de semences améliorées se heurte quant à elle à son coût élevé, sans pour autant garantir en retour une augmentation de la productivité. Cette décision est discutable également en raison des carences du circuit de commercialisation, la vente du maïs se heurtant en effet à un problème de débouchés. Depuis la quasi-mise en léthargie des Minoka²⁷ à la fin des années 1990 et jusqu'à l'entrée en service en 2015 du complexe AMCC (voir plus bas), le Haut-Katanga est resté dépourvu d'unités de traitement de grande capacité, capables de produire une farine de qualité comparable à la farine zambienne. Si l'on note depuis quelques années l'efflorescence des minoteries, celles-ci restent de dimensions modestes (20 t à 30 t par jour au maximum) et s'approvisionnent le plus souvent en maïs zambien. Les capacités et les conditions de manutention posent également question : les entrepôts disposent rarement d'un volume supérieur à 100 t, et le mauvais stockage des sacs est un facteur propice à la dégradation de la marchandise (USAID 2015 : 100-101). Encore s'agit-il là de quelques maillons parmi d'autres de la filière sur lesquels agir pour espérer faire pièce au maïs zambien. Ce qui, compte tenu du coût d'un tel programme, paraît aujourd'hui hautement illusoire. Dans ces conditions, forcer les populations paysannes à augmenter leur production,

²⁶ « L'idéal, déclarait M. Maki Mutombo en 2013, serait de ramener les 3 millions de fermiers [katangais] en 5000 groupes, et de les inciter à abandonner l'agriculture de subsistance, pour une agriculture commerciale, qui nécessite des capacités managériales » (*The Africa Report* 2013).

²⁷ Minoka : Minoteries de Kakantwe.

fût-ce en certains cas par l'adjonction d'intrants²⁸, sans perspectives raisonnables d'écoulement, s'apparente à un gaspillage.

Le rétablissement des structures agricoles de base, à savoir les services d'encadrement de l'inspection agricole et la revalorisation de leurs activités à tous les échelons (du moniteur à l'inspecteur en passant par les agronomes), qui figure parmi les axes retenus à l'issue de la réunion avec la FAO en 2007, non seulement eût été plus utile, mais apparaît même comme le préalable indispensable au rétablissement du monde paysan. Financièrement, cette option s'avère d'ailleurs plus accessible que les coûteuses options de mécanisation²⁹. Il semble cependant que ce n'est pas la voie qui a été suivie. Aujourd'hui encore, le plus haut traitement dans les services de l'inspection et d'encadrement reste plafonné à 80 000 FC, tandis que leurs moyens de locomotion restent largement insuffisants (entretien 18/09/15b). Au ministère de l'Agriculture, on en convient : le personnel qualifié est vieillissant et fortement démotivé (entretien 18/09/15a).

3.2. L'agro-industrie comme pierre angulaire du redressement ?

3.2.1. L'accroissement des concessions agricoles à grande échelle

Depuis dix ans, on observe dans le Haut-Katanga une augmentation significative de la pression foncière, spécialement aux abords des principaux centres ou le long des grands axes de communication où le loyer des terrains est en hausse. Beaucoup de ces acquisitions sont réalisées à des fins spéculatives par des particuliers, sans que les surfaces ne soient mises en valeur, mais quelques investisseurs industriels sont apparus récemment avec un véritable projet agricole. Les données reprises dans le tableau ci-dessous proviennent essentiellement du cadastre de Kipushi, dont les services peuvent s'appuyer sur des équipements bureautiques modernes, et nous pensons que, sans être exhaustives, elles recouvrent les principales concessions agricoles octroyées ou en cours de validation dans le Haut-Katanga.

²⁸ La note ministérielle envisageait ainsi de soutenir dans un scénario minimaliste, 193 000 agriculteurs, auxquels seraient distribués houes et semences améliorées (Mumba Gama 2009).

²⁹ Selon les estimations du ministère de l'Agriculture, le coût d'un refinancement des services d'encadrement agricole, sur base de l'octroi de primes (40 USD/mois) et de moyens de locomotion adéquats (vélos pour les agronomes, motos pour les inspecteurs) s'élèverait à un peu plus de 500 000 USD/an. En comparaison, le simple coût du carburant et du lubrifiant pour le bon fonctionnement des 220 tracteurs et l'achat des semences pour les 193 000 ménages envisagés s'élèverait à environ 7,6 millions d'USD (Mumba Gama 2009 & ca 2009).

Tableau 1 : principales transactions foncières à vocation agricole en cours dans le Haut-Katanga³⁰

| Société | Spéculation | Superficie (en ha) | Localisation (territoire) | Investisseurs | Commentaires |
|---------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|---|
| Congo Global Mishi Mining | riz, maïs, canne à sucre | 18 000 | Kambove | Chinois | Concession obtenue en 2015 |
| Go Congo | huile de palme ? | 4000 | Kasenga/ Kipushi | Zimbabweens? | Permis d'occupation provisoire obtenu en 2012 |
| Jambo | nc | 20 000 | Kasenga/ Kipushi | Société Jambo Mart | Permis d'occupation provisoire bientôt à échéance. La société a sollicité 15 000 ha supplémentaires |
| nc | nc | 6000 | Mitwaba | Abraham Katumbi | N'avait pas encore les titres en septembre 2015. Le dossier était toujours en traitement |
| Tulimeni Bonse | maïs | 10 000 | Pweto | Congolais/ Sud-Africains | Projet lancé par feu Katumba Mwanke |
| Sukari (1) | canne à sucre | 7000 | | Groupe Forrest | 4 000 ha doivent être mis en exploitation en 2015. En 2016, une usine de transformation doit entrer en service. L'objectif est de produire à terme du sucre, du sucre raffiné et de l'éthanol |
| Terra | maïs | 10 000 | Kasenga | Indiens | Voir plus bas |

Sources : service du cadastre à Kipushi, sauf (1) : Groupe Forrest (2013).

Dans tous les cas, il s'agit d'investissements consentis par des ressortissants nationaux ou des opérateurs déjà implantés au Katanga dans d'autres branches d'activité. Autrement dit : le marché foncier garde une dimension locale. Cette

³⁰ On notera encore les entreprises Bazano, MCK, SOCIMEX et Number One sur lesquelles, hormis la première (voir plus bas), nous ne disposons pas d'information détaillée récente. Selon Lapeyre *et al.* (2011 : 61-62), la superficie des concessions de ces grandes sociétés à l'époque de l'étude atteignait en moyenne 2700 ha. Celles-ci cultivaient presque exclusivement du maïs, principalement à destination des entreprises minières.

tendance peut s'expliquer du fait du caractère récent de la réforme du Code agricole (2012) et de certaines dispositions susceptibles d'incommoder les investisseurs étrangers³¹ ; en outre, la région est presque intégralement grevée de droits miniers, qui restreignent la quantité de terres arables disponibles. C'est cependant sur ces opérateurs agricoles que la province fonde son modèle d'agriculture contractuelle : à ceux-ci de créer l'effet de « levier » économique qui ouvrira aux petits paysans les mannes de la croissance. Dans ce tableau, un cas se détache, qui fait l'objet d'une étude approfondie : celui de la ferme Terra.

3.2.2. La ferme Terra et la communauté de Lubanda

Présentation

Le site de Lubanda compte parmi ces espaces du Haut-Katanga propices à l'agriculture. Intégré au bassin de la Haute-Kafila, celui-ci se déploie à une altitude moyenne comprise entre 1100 m et 1200 m, dans une dépression évasée au relief légèrement ondulant³². L'endroit est dominé par le lac éponyme, qui est alimenté par trois cours d'eau principaux : la Kafila au sud, la Kabemba à l'est et la Kalemba à l'ouest, et qui se déverse vers le nord en suivant le cours de la Kafila. La cuvette est cernée au nord par les contreforts du massif des Kundelungu et au nord-ouest par un plan au relief un peu plus accentué qui finit en collines couvertes de miombo. Quoique semi-marécageux par endroits, les sols cultivés, de teinte grisâtre et noirâtre, bien drainés, révèlent une bonne teneur en matières organiques. Il existe cependant dans certaines zones, une prédominance de sols sableux qui font objet d'une exploitation intense pour la construction à Lubumbashi.

Lubanda se situe dans une zone d'activité humaine très ancienne. À quelques kilomètres plus au sud, le long de la RN 5, un important gisement (rivière Mulundwa) atteste l'existence d'une industrie de la pierre au paléolithique (Anciaux de Faveaux 1965 : 71 et cartes). Pour l'époque contemporaine, on trouve mention de Katete, chef-lieu du groupement, sur une carte de la fin du XIX^e siècle (Habenicht 1893)³³ ; la présence de villages en bordure du lac est quant à elle reproduite sur une carte topographique de 1928, mais l'implantation est certainement antérieure. Interrogé par nous, le chef du groupement de Katete, qui a l'autorité sur le site, renseigne être le 9^e titulaire de sa charge, une charge transmise de façon héréditaire (entretien 27/09/15). Neuf localités constituent l'entité dite de « Lubanda » : Filiki, Kalemba, Kalulu, Katopwa,

³¹ Par exemple, l'article 16 relatif à la nationalité de la partie concessionnaire, qui évoque pour certains les mesures de zaïrianisation adoptées sous Mobutu.

³² Nos remerciements à Mohamed Laghmouch, du service Risques naturels, MRAC, pour ses indications.

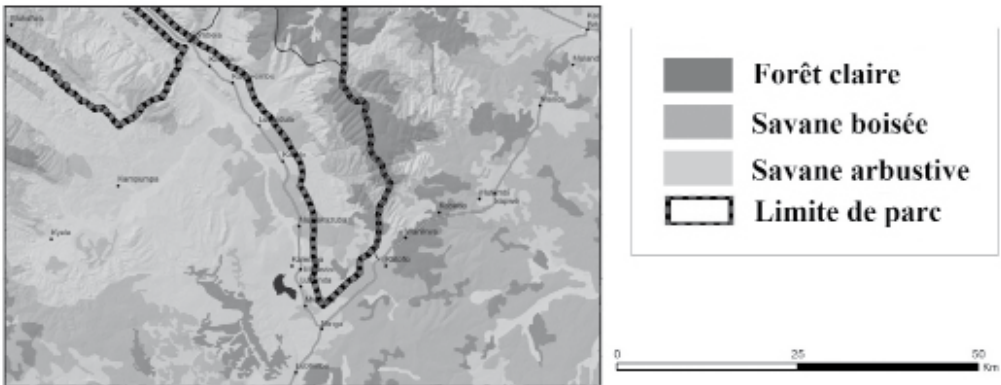
³³ Nos remerciements à Wulf Bodenstein, du service Histoire & Politique, MRAC, pour avoir exhumé cet Atlas de ses trésors.

Keka, Malitati, Mutsipula, Mwenge et Ngandubesa, avec à la tête de chacune un chef de localité. Comptant au total 10 000 à 12 000 habitants, en grande majorité de l'ethnie Bemba, Lubanda est l'un des premiers centres du secteur Kafira en termes de densité. La population s'est grossie au cours des vingt dernières années de l'installation de nouveaux arrivants, principalement des personnes déplacées. Souvent séparées par de petits potagers ou des arbres fruitiers, les habitations se dispersent des deux côtés de la route, signalée par une succession de figuiers et de manguiers, dont l'épaisseur est un indice supplémentaire de l'ancienneté de l'agglomération actuelle.

Traditionnellement, l'agriculture est au centre de l'organisation sociale et économique. Selon l'enquête SRK (voir plus bas), la taille moyenne des parcelles par ménage s'élève à environ 5 ha, mais est tirée vers le haut par l'existence d'une poignée de grands champs ; en réalité, la grande majorité des paysans exercent sur des superficies n'excédant pas 1 ha. La préparation du sol se fait par dessouchage et brûlis. Le manioc, le maïs et le haricot arrivent en tête des cultures pratiquées. La vente de produits vivriers et de fruits constitue, de loin, la principale source de revenus mensuels pour les ménages : 65 % des informateurs sondés par nous (voir plus bas) indiquent vendre le produit de leur récolte sur le marché du village (39 %) et/ou à Lubumbashi (29 %), ramené à deux heures de route depuis la réfection de la RN 5. L'exploitation de la terre constitue donc le socle de leurs activités, mais elle ne les met pas à l'abri des pénuries alimentaires, qui ont touché en 2013 77 % des ménages sondés, en particulier au début de l'année (janvier-mars) (SRK 2014 : 95-97).

Depuis bientôt dix ans, cette communauté vit au voisinage de la SPRL Terra.

Figure 1 : topographie du site de Lubanda



Source : d'après Musée royal de l'Afrique centrale, Biodiversité au Katanga ASBL (2009)³⁴.

³⁴ Nos remerciements à Joris Krawczyk, du service Histoire & Politique, MRAC, et à Mohamed Laghmouch, pour avoir retravaillé cette carte.

Le projet Terra démarre à la fin 2006, lorsque la société sollicite et obtient à Lubanda une concession de 5000 ha en 5 blocs, qui font l'objet au début 2007 de contrats d'occupation provisoire (5 ans). Les promoteurs agissent rapidement. Dès 2009, les contrats sont commués en emphytéoses (25 ans), de même que les 5000 ha acquis entretemps (2008) à Katofio, situé quelques kilomètres plus à l'est sur la RN 5³⁵. Seul le site de Lubanda est opérationnel actuellement. Les emblavures s'y étendaient en 2009 sur 510 ha ; cinq ans plus tard, celles-ci ont quintuplé (1600 ha pour la saison 2014-2015). En 2014, les bâtiments de la ferme y couvraient environ 50 ha, l'ensemble comprenant plusieurs bureaux, des garages, des ateliers pour la maintenance des machines et de l'équipement, des installations de stockage du carburant, des réfectoires et plusieurs résidences pour le personnel, des entrepôts pour les semences, les pesticides et les fertilisants chimiques et une installation de gestion des déchets. À l'horizon 2017-2018, ce sont 76 000 t de maïs qui devraient être produites sur les deux sites (SRK 2014 : 157).

La SPRL Terra n'est que l'une des deux faces d'un projet plus vaste. Les investisseurs franchissent en effet une deuxième étape en 2009 en créant la sprl African Milling Company Congo (AMCC) destinée à devenir le premier producteur de farine de maïs en Afrique centrale. La société se dote des moyens techniques de ses ambitions. Sis à l'entrée de Lubumbashi³⁶ et à 90 km environ de Lubanda, le complexe d'AMCC s'étend sur un peu plus de 10 ha. L'entreprise s'est adressée au premier fabricant mondial d'équipements minotiers, le Suisse Bühler. Six silos en acier de 25 m de haut chacun et d'une capacité totale de stockage de 36 000 t dominent le site. Du nettoyage des grains au conditionnement du produit fini, en passant par les phases de séparation et de mouture par broyeurs et plansichters, le procès est entièrement automatisé et pourvu d'une machinerie de pointe : balances à silo de type Granex, capables de traiter chacune 100 t/h ou plus ; broyeurs à cylindres Dolomit ; tamiseur Arenit Plus MPAV ; etc. Un entrepôt de 9400 mètres carrés en fin de chaîne et des aires de chargement/déchargement pour la réception/l'évacuation de la marchandise jouxtent les installations d'usinage. La capacité installée totale doit ainsi atteindre 336 t par jour lorsque les machines fonctionneront à plein rendement. Plusieurs fois reportée, l'entrée en service de l'usine est intervenue au début de l'année 2015³⁷ ; en juillet, le minotier sortait sa marque-phare, la farine de maïs

³⁵ Pour accéder aux contrats :

[http://ifcextapps.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/0/0EC6562E3C9FB21285257CBC0072E93B/\\$File/Land%20Titles.pdf](http://ifcextapps.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/0/0EC6562E3C9FB21285257CBC0072E93B/$File/Land%20Titles.pdf) (consulté le 13/08/15).

³⁶ L'entreprise est installée sur la route de Kinsevere, à une dizaine de kilomètres au nord de Lubumbashi.

³⁷ L'usine a été inaugurée le 21/02/2015.

blanc *Bukari ya kwetu*³⁸, conditionnée en sacs de 5, 25 et 50 kg et déclinée en trois qualités : la « *breakfast* première qualité » et la farine complète Roller pour l'alimentation humaine ; le son de maïs pour la provenderie.

Les dirigeants expliquent ainsi les raisons qui ont présidé à cette extension vers l'aval de leurs activités. Lorsqu'il ne s'agissait encore que d'alimenter les ouvriers Somika³⁹ en application des exigences du gouvernement provincial, la mise en mouture était sous-traitée aux Minoka. Mais les installations vétustes offraient une farine de faible qualité, devenue impropre à la commercialisation dès lors qu'il fut décidé d'augmenter l'échelle des opérations et de conquérir le marché katangais. En outre, le tissu minotier dans le Haut-Katanga est fragmenté en une multitude de petites unités, caractérisées par des prix d'usinage très volatils en raison notamment du fort niveau de dépendance à l'égard des productions zambiennes. Face aux capacités d'absorption limitées du secteur et afin de s'assurer une plus grande maîtrise des coûts, l'internalisation de la phase de traitement s'imposait. À un projet aux dimensions réduites s'est rapidement substituée l'idée d'un complexe moderne de grande capacité (entretien 01/10/15). Avec cet outil, les dirigeants prévoient d'atteindre à maturité un volume annuel de production de 100 000 t à 110 000 t de farine de maïs, tout en contrôlant avec Terra 60 % à 70 % de leurs approvisionnements, et ainsi devenir le premier producteur du pays⁴⁰. Actuellement, l'usine tourne au tiers de ses capacités, soit 100 t par jour, et Terra devrait avoir produit au cours de la saison 2014-2015 un peu plus de 12 000 t de maïs blanc. La différence est comblée essentiellement par l'importation de maïs zambien. En attendant de reproduire le modèle ailleurs au Katanga et dans le reste du pays, Terra a sollicité auprès des affaires foncières l'octroi de 15 000 ha de terres supplémentaires en direction de Sapwe (toujours en territoire de Kasenga) ; la demande a été acceptée en 2013 (entretien 28/09/15).

Terra-AMCC et la vision gouvernementale

L'ensemble Terra-AMCC détonne dans le secteur agricole katangais. Par son extension sur la chaîne de valeur d'abord. Aujourd'hui, le binôme est l'unique opérateur au Katanga à contrôler intégralement la production et l'usinage du maïs⁴¹. Par sa taille également. Terra est la première ferme de maïs de la province, devant des producteurs comme GDK (1300 ha environ à Mangombo, consacrés au maïs, au soja et à la pomme de terre) ou Bazano (Likasi, 3000 ha, dont seul un peu plus d'un quart dévolu à la culture du maïs). Le montage

³⁸ En français : le bukari de chez nous.

³⁹ Somika étant la maison-mère du binôme Terra-AMCC (voir plus bas).

⁴⁰ En attendant que les parcs agro-industriels soient opérationnels.

⁴¹ La société GDK à Mangombo procède également à l'usinage de son maïs depuis 2013, mais les outils de production appartiennent à la Gécamines.

financier du projet est un autre élément singulier : le budget atteint 53 millions d'USD, dont 18 millions viennent d'un prêt de la Société financière internationale (SFI ; en anglais : IFC), le véhicule financier du groupe Banque mondiale, pour qui cet investissement dans l'agriculture en RDC constitue une première. Enfin, il y a son actionnariat, majoritairement indien, dans un secteur où campent traditionnellement les ressortissants européens, sud-africains et quelques Congolais⁴². Derrière ce projet, se profilent initialement deux familles installées de longue date au Congo : les Chug et les Dhrolia. Chetan Chug, actif en RDC depuis 25 ans, a démarré dans le secteur marchand. En 2001, il crée la Société minière du Katanga (Somika), une société de droit congolais ultérieurement intégrée à la galaxie Vinmart, le groupe qu'il a fondé en 1997 en Tanzanie. Ce dernier est très présent en Afrique⁴³, et en particulier au Katanga, où il investit dans le secteur des mines, de la métallurgie, de l'eau et, depuis Terra-AMCC, de l'agroalimentaire⁴⁴. La famille Dhrolia fait des affaires en Afrique depuis une quarantaine d'années. Né en RDC, Rahim Dhrolia est l'initiateur et le maître d'œuvre des projets Terra et AMCC dont il assume la direction. Son activité s'étend à d'autres secteurs que les mines et l'agro-industrie : en 2011, il porte ainsi sur les fonts la société de construction et de génie civil TechnoConstruct, qui gravite également dans l'orbite de la Somika. D'abord intéressée à l'affaire, la société African milling Zambia se retire (entretien 30/10/15) et, en 2013, c'est la famille Raj, du groupe agro-industriel kényan éponyme, qui rejoint le projet. Avec les familles Chug et Dhrolia, elles créent la société Passiflora Limited, dont elles détiennent l'ensemble des actions, une société de portefeuille qui contrôle 80 % des parts de Terra et 75 % des parts d'AMCC. Le reliquat est détenu par un quatrième investisseur actif dans le commerce d'importation en RDC par camions et avions, M. Daniel Piraino (IFC).

Sa singularité n'empêche pas l'entreprise de s'inscrire parfaitement dans la ligne politique locale ; elle nous semble au contraire constituer l'incarnation la plus aboutie à ce jour de la vision que porte le pouvoir depuis près de dix

⁴² Les indépendants indiens au Katanga sont davantage représentés dans le négoce local ou le commerce de gros, ainsi que la distribution. Lire par exemple, Rubbers (2009 : 191-193). On observe toutefois un basculement au tournant du millénaire, provoqué par l'arrivée d'une nouvelle vague d'investisseurs indiens, disposant de capitaux plus importants et qui intègrent de nouvelles branches d'activité : communications, industrie minière, agroalimentaire non vivrier (huile de palme essentiellement), hôtellerie, ou encore commerce de médicaments génériques (pharmacie). Un investisseur comme Rahim Dhrolia appartient précisément à cette nouvelle vague. Lire l'enquête journalistique de Muriel Devey (2013).

⁴³ République démocratique du Congo, Tanzanie, Malawi, Burundi, Rwanda, Kenya, Afrique du Sud, Zambie, Ouganda. Information disponible sur le site Internet du groupe : <http://www.vinmartgroup.com/about-us> (consulté le 29/10/15).

⁴⁴ Aurum, Mining chemical suppliers, Mining mineral resources, Somika (mines) ; Sotrafer (métallurgie) ; Revin, Solutions for Africa (eau).

ans pour l'agriculture. Les promoteurs du projet Terra ont déployé et déploient encore un important effort de communication, bénéficiant il faut le dire du plein soutien de la province. Au diapason de la vision du gouvernement, le discours du directeur Rahim Dhrolia, qui multiplie les entretiens dans les médias conciliants, porte invariablement sur trois priorités : l'autonomie alimentaire de la province, l'offre d'une farine de qualité à un prix socialement abordable et une production moderne à grande échelle (*Touchmedia* 2014a ; Africa Point Group 2015 ; *Mining and Business* 2015).

Quel impact sur les communautés de base ?

Dirigeants, journalistes et autorités sont moins audibles sur les externalités concrètes des opérations de Terra vis-à-vis des populations locales. Or, c'est précisément cette articulation entre les activités agricoles industrielles et le niveau de vie dans les campagnes qui est au cœur du modèle de l'agriculture contractuelle et qui fonde en partie la réflexion sur l'abolition de la dualité « moderne/traditionnel » dans les secteurs d'activité économique des pays pauvres. Précisément, les questions relatives au sort réservé aux paysans établis à proximité des champs de Terra ne sont jamais directement évoquées. Le visiteur du site Internet de la société peinera à trouver une référence à ces dernières. Tout au plus est-il annoncé la volonté de combiner l'atteinte des objectifs de croissance avec l'emploi de méthodes d'exploitation durables, aux niveaux tant environnemental que social, « plusieurs initiatives [étant] mises en œuvre pour renforcer les capacités [qui] créent à leur tour une contribution tangible à la population locale (*sic*) » (site Internet de la compagnie, traduction de l'auteur). Interrogé sur la façon dont Terra-AMCC comprend la notion de « croissance inclusive », M. Rahim Dhrolia répond : « nous employons les médias sociaux et les logiciels mobiles pour communiquer avec la masse [...] aujourd'hui nos fermiers des zones rurales du Haut-Katanga [...] peuvent avoir un accès direct à un pool de connaissances » (Dhrolia 2015 : traduction de l'auteur).

Pour obtenir un meilleur éclairage sur les enjeux sociaux, il faut consulter les ressources en ligne de la SFI. Afin de bénéficier de l'intervention de cet organisme, Terra doit souscrire aux standards de « durabilité » environnementale et sociale induits par le guide des bonnes pratiques industrielles internationales⁴⁵. L'examen de la question a été réalisé par un bureau de consultance sud-africain, la société SRK, qui a remis au début 2014 une étude dite « ESIA » assortie d'un ESMP⁴⁶, tous deux en accès libre⁴⁷. On y lit que : « Terra joue un rôle intégral

⁴⁵ En sigle : GIIP, acronyme anglais pour Good International Industry Practice.

⁴⁶ ESIA : acronyme anglais pour Environmental and Social Impact Assessment ; ESMP : acronyme anglais pour Environmental and Social Management Plan.

⁴⁷ Lien Internet : [http://ifcextapps.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/0/0EC6562E3C9FB21285257CB0072E93B/\\$File/471947_%20Final%20TERRA%20ESIA%20ESMP_anam_15042014.pdf](http://ifcextapps.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/0/0EC6562E3C9FB21285257CB0072E93B/$File/471947_%20Final%20TERRA%20ESIA%20ESMP_anam_15042014.pdf)

dans le développement des communautés vivant dans l'entourage immédiat de ses activités agricoles, ce qui a à son tour un effet positif et multiplicateur sur l'économie de la région », et que la société « conduit les activités d'une façon qui promeut des relations positives et ouvertes avec les communautés, le gouvernement et les autres parties prenantes pour apporter des bénéfices durables aux communautés locales dans les zones où la compagnie opère, tout au long du cycle de vie du projet ». L'étude conclut en indiquant que : « Terra reconnaît le rôle vital que l'engagement des parties prenantes joue et à travers l'engagement actif avec des participants, s'efforce de maximiser les impacts positifs de ses activités tout autant que d'assister les communautés pour assurer leur autonomie au-delà des activités de la compagnie » (SRK 2014 : xv ; 15 : traduction de l'auteur).

La tonalité de ce rapport diffère sensiblement de celle de deux autres sources. La première émane d'un membre d'une ONG locale, lequel signalait en 2010 que : « la communauté de Lubanda s'est trouvée privée de son espace de vie par l'extension d'une part de 540 000 ha du parc national de (*sic*) Kundelungu [...] et par l'octroi de plus de 10 000 ha par l'administration foncière à un exploitant X pour la production agricole. Celui-ci a délocalisé les paysans de l'espace acquis et a interdit aux communautés de se rendre dans leurs champs et de pêcher dans leur lac (alors qu'il constitue l'unique source d'approvisionnement en eau et en protéines). Avec ses tracteurs, l'exploitant a déboisé et détruit les plantations des paysans. Devant cette situation délicate, les gardes de chasse s'arrangeaient avec les membres de la communauté qui voulaient pratiquer l'agriculture illégalement dans le parc en leur versant des tributs en contrepartie et en se partageant le fruit de la récolte. Lors de la récolte, l'équipe de garde ayant changé, un paysan voulant visiter son champ se fera tirer dessus dans le dos, sous prétexte qu'il était braconnier et qu'il avait violé les règles d'accès au parc » (Prince 2010 : 21). La seconde provient d'une étude rédigée pour le compte de la Cellule infrastructure qui rapporte en 2013 au sujet de la communauté de Lubanda que : « la population est [...] inquiète de l'expansion de domaines agro-industriels qui leur soustrait des espaces comme l'installation de la firme TERRA en 2006 qui a causé l'expulsion des habitants sur environ 5 000 ha et ce sans consultation avec les chefs de terre et chefs traditionnels. Il a été signalé que les agriculteurs expulsés à cette occasion s'étaient reportés sur le PNKL⁴⁸. La population est également inquiète des annonces [...] de déguerpissements qui seront réalisés en avril 2013, de l'absence de sensibilisation à ce jour et du manque de clarification sur la relocalisation (processus, dédommagement, disponibilité et localisation de terres arables de substitution...) » (Cellule infrastructure 2013 : 68).

⁴⁸ PNKL : parc national des Kundelungu.

L'enquête auprès de la communauté de Lubanda

Nous avons rencontré la communauté dite « de Lubanda », afin d'obtenir plus de clarté sur l'état effectif des relations avec Terra⁴⁹. L'enquête s'est réalisée à deux niveaux.

D'abord, au niveau des représentants de la communauté. À deux reprises, nous avons discuté avec le chef Kayamba Kalemba et Maman Anastasie Kibombo, respectivement chef de la localité de Kalemba et secrétaire de l'association locale Femmes et Genre. Maman Anastasie est également institutrice à l'école primaire de Kalemba. Lors de la première entrevue, le groupe d'entretien comprenait en outre monsieur Kabole, trésorier du Comité de Pilotage (voir plus bas), organe dont sont également membres le chef Kalemba et Maman Anastasie Kibombo, en qualités respectives de conseiller et présidente. La seconde entrevue s'est réalisée en présence du chef de groupement de Katete, Fernand Mumba Kasuba.

Ensuite, au niveau des paysans. L'échantillon d'informateurs a été arrêté en tenant compte de deux critères. D'une part, ces paysans devaient avoir un lien direct avec Terra ; pour ce faire, nous avons soumis aux représentants de Lubanda une liste de 190 personnes expropriées par la société de laquelle retenir ces 40 noms, finalement ramenés à 36. D'autre part, afin d'assurer une certaine représentativité, nous avons retenu un critère d'équilibre géographique : la taille de l'échantillon a été répartie équitablement entre les neuf localités constitutives du site, dans chacune desquelles ont été déployés les enquêteurs.

Afin d'établir un climat de confiance dans les échanges, certaines dispositions ont été prises. Nous sommes venus en arborant discrètement, mais visiblement, le logo d'une association socioculturelle qui regroupe les ressortissants Bemba, majoritaires à Lubanda. Dans le même esprit, les dix enquêteurs chargés de récolter les témoignages des paysans ont été sélectionnés parmi les étudiants de l'UNILU en raison de leur appartenance à l'ethnie Bemba, tandis que les échanges se sont faits en kibemba, tant avec les représentants de la communauté qu'avec les paysans, le professeur Mpundu assurant la traduction.

Les enquêteurs étaient munis chacun d'un questionnaire de 70 questions, lequel a été élaboré en tenant compte essentiellement de quatre paramètres, outre le facteur temps (chaque enquêteur devant interroger au total 4 témoins sur une après-midi) :

- aucun des enquêteurs n'ayant l'expérience de ce type de démarche, il s'agissait de produire des questions qui laissent le moins de place aux erreurs de retranscription ou d'interprétation des témoignages. Les questions fermées ont été généralement préférées (51 sur 70), dont près de la

⁴⁹ Faute de place dans ce texte, nous ne détaillons pas les questions de méthodes, pourtant essentielles, qui nous ont guidés dans la réalisation des entretiens. Seuls en sont repris les éléments saillants.

- moitié (23) ont été conçues sous format dichotomique (oui/non), le reste prenant la forme de choix multiples ou de réponses qualitatives ordonnées.
- incertains quant à la maîtrise de ces notions par les informateurs, nous avons choisi d'éviter toute référence à des unités de mesure en termes de quantité, d'espace ou de temps. Dans le dernier cas, la référence à des séquences temporelles (moins de 5 ans ; 5 à 10 ans ; etc.) a été préférée aux questions requérant de l'informateur une situation précise dans le temps (année d'installation, etc.).
 - la formulation a tenu compte de la nécessité de lever tout risque d'ambiguïté pour les enquêteurs ou pour les informateurs. Le questionnaire a été rédigé en français, mais une lecture approfondie en a été donnée par le professeur Mpundu aux enquêteurs, avec pour chaque question la traduction des concepts-clés en kibemba.
 - l'identification et la neutralisation d'éventuelles incohérences dans les réponses obtenues impliquaient de recourir à la redondance. Les questions-clés ont ainsi été posées plusieurs fois dans le questionnaire, sous des tournures différentes.

En définitive, il s'est avéré que tous les paysans rencontrés n'ont pas été dessaisis de leurs champs, comme nous l'avions initialement demandé. Sur les questionnaires retournés par les enquêteurs, cinq ont été écartés d'office, en raison de similitudes jugées suspectes d'un questionnaire à l'autre. Compte tenu de cette soustraction, les résultats de l'enquête couvrent 8 des 9 localités de Lubanda (le village Kalulu est exclu). Les indications qui suivent concernent donc l'échantillon restant. La moyenne d'âge des informateurs est de 54 ans. À l'exception de deux individus, tous ont déclaré l'agriculture comme activité principale. La taille moyenne des ménages est de 7 personnes. Près de la moitié (41 %) des informateurs retenus ont résidé au moins un temps en dehors de Lubanda. Notons enfin l'existence d'un déséquilibre au niveau de la représentativité des genres, à l'avantage des hommes (61 %).

Deux aspects retiendront spécifiquement l'attention dans cet article : la cession des terrains et l'approvisionnement en charbon de bois (*makala*).

La cession des terrains et l'approvisionnement en makala

Dans notre échantillon, 21 informateurs ont explicitement indiqué avoir été délocalisés par Terra⁵⁰. Un tiers d'entre eux se sont réinstallés du côté du parc, où les conditions d'exploitation sont pourtant précaires. « Si les écogardes vous trouvent, indique ainsi l'un d'eux, ils confisquent tout le matériel, voire

⁵⁰ Cinq autres informateurs ont déclaré être concernés par les acquisitions de Terra, mais sans qu'une indemnité leur ait été versée au moment de l'enquête et/ou occupent toujours les terrains visés. Quatre autres, enfin, estiment ne pas être concernés par les cessions.

les récoltes » (questionnaire 24)⁵¹. Un autre paysan indique : « On déploie des équipes pour nous traquer et par conséquent, nous pouvons faire trois mois sans accéder à nos champs » (questionnaire 28). D'autres ont ouvert de nouvelles parcelles au-delà du lac, sans savoir exactement s'ils sont toujours ou non sur les terres concédées à la ferme.

Les griefs portent surtout sur le montant des indemnités reçues en contrepartie du déguerpissement de leurs champs. Qu'aucun des individus sondés ayant indiqué avoir perçu une indemnité ne se soit montré satisfait du montant obtenu n'est pas une surprise (figure 2). Le contentieux renvoie ici à la nature juridique du bien cédé (Malangu *et al.* 2013). Aux yeux de la loi, celle-ci touche à un droit foncier de jouissance, reconnu à son bénéficiaire à titre individuel, mais conformément à la coutume. L'individu jouissant du bien au titre de la coutume est protégé par la Constitution contre toute dépossession autre que « pour cause d'utilité publique », cette notion recouvrant notamment l'octroi de concessions agricoles. Encore dans ce cas une indemnité « juste et préalable octroyée dans les conditions fixées par la loi », est-elle exigée. Or, on peut discuter sur la portée de cette notion de « justesse ». En tout état de cause, le montant des dédommagements reproduits dans le rapport SRK (2014 : annexe A) témoigne d'une interprétation très restrictive, tant les indemnités s'avèrent basses. Leur fixation renvoie à des taux à l'hectare publiés par édit ministériel définis pour chaque culture ou espèce arbustive présente sur le terrain au moment de l'enquête, qui omettent de prendre en compte le coût réel de réinstallation des populations délogées. En 2009, les paysans délocalisés ont ainsi perçu les émoluments suivants pour les principales cultures/espèces végétales :

- maïs/manioc : 60 USD/ha ;
- arachides : 7,5 USD/ha ;
- avocatier (en rapport) : 15 USD/pièce ;
- manguiers et agrumes (en rapport) : 12 USD/pièce ;
- bananiers (en rapport) : 9 USD/pièce ;
- goyaviers (en rapport) : 6 USD/pièce ;

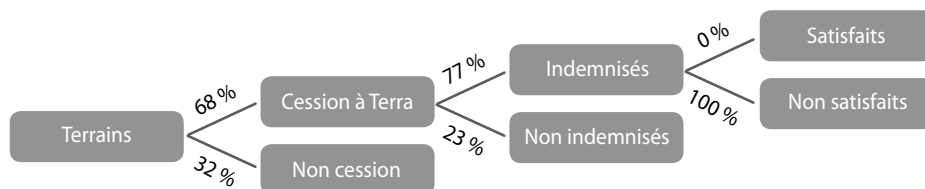
Ces montants ne couvrent même pas la valeur commerciale des productions durant une saison. Si l'on tient compte encore du fait que les terrains expropriés sont situés à la proximité immédiate du principal axe d'accès au village (RP618) et que les possibilités de relocalisation sont en théorie limitées par l'extension de la zone du parc des Kundelungu, on conviendra qu'ils n'absorbent pas le préjudice subi. Il nous a toutefois été précisé par un cadre de Terra qu'actuellement la société verse légalement une surprime à hauteur de 50 % du montant des indemnités (entretien 12/11/15). Nous n'avons pu

⁵¹ Les noms des informateurs sont gardés confidentiels.

vérifier cette assertion ni ce qu'il en était en 2009, mais le rapport SRK n'en fait aucune mention.

Toujours en relation avec le foncier, mais cette fois au niveau de la collectivité, l'occupation des terrains soulève d'autres questions. Ceux-ci font partie du patrimoine des sociétés lignagères dont le terroir fonde l'identité. L'étendue des terres nécessaires à leur équilibre économique et alimentaire sur le long terme excède souvent largement les parcelles effectivement cultivées annuellement, si l'on tient compte à la fois des jachères, des zones de chasse, des ressources en bois ou en matières non ligneuses dont font usage les groupes locaux pour la reproduction matérielle de leur niveau de vie (tableau 2). Dans le cas de Lubanda, l'aliénation de ce capital communautaire se manifeste notamment par la privation de voies d'accès aux ressources naturelles, situées dorénavant sur les terres « mises en valeur » par la société exploitante ou au-delà, ou l'allongement des temps de trajets pour atteindre les nouveaux champs. Même temporaire (25 ans renouvelables), la concession devrait donc s'accompagner de compensations en nature ou en espèce. Or, les réalisations sociales ne répondent pas aux attentes à ce jour (voir plus bas), et si la loi donne droit dans le chef de la communauté locale « aux redevances coutumières (à caractère fiscal) proportionnellement au profit financier que l'occupant (étranger à la communauté) tire de la terre, et ce, conformément à la coutume ou aux usages locaux » (Malangu *et al.* 2013 : 19), cette ouverture est très théorique : nous ne connaissons pas le contenu de la coutume en vigueur à Lubanda, et quand bien même celle-ci inclurait pareilles dispositions, les rétributions à toucher par ce biais sont conditionnées au dégagement de bénéficiaires. Or, l'atteinte d'un retour sur investissement dans le secteur agro-industriel porte souvent sur un horizon de moyen à long terme. À l'inverse, le chef de groupement, qui au regard de la coutume officie pourtant comme simple gestionnaire foncier au nom des ancêtres qu'il représente, a, lui, bien bénéficié de contreparties à titre individuel (entretiens 24/09/15 et 27/09/15).

Figure 2 : la cession des terrains et la perception des indemnités



Source : enquête de terrain.

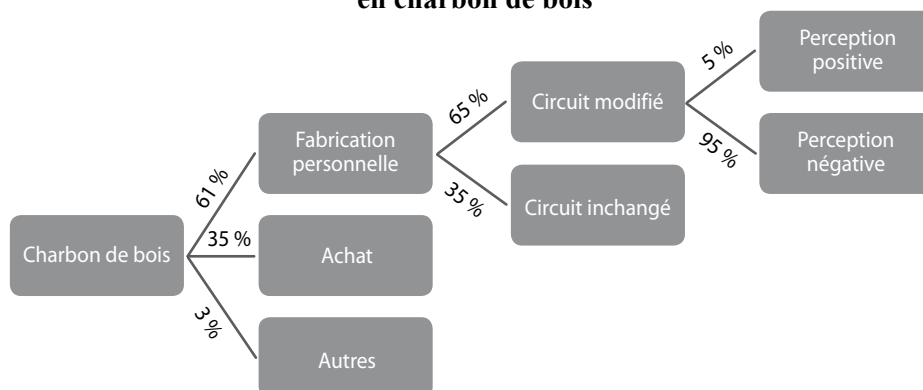
Comptant au rang des ressources constitutives du capital communautaire, l'altération des conditions d'accès au *makala* est un autre motif de

mécontentement. Lubanda se situe dans une zone de savane arbustive qui abrite un peu plus au sud, une enclave de savane boisée. Ces bois constituent un réservoir énergétique pour la population qui s'y procure la matière ligneuse pour son *makala*, dont elle tire par ailleurs un revenu important (tableau 2). La pression démographique locale oblige les paysans à s'approvisionner au-delà des espaces agglomérés, le plus souvent dans leurs propres champs ou dans les alentours immédiats, les fours à bois pour la préparation du charbon de bois étant alors installés à même la parcelle. Or, l'arrivée de Terra a provoqué une modification substantielle de la configuration de cet espace, laquelle modification apparaît très clairement sur les prises de vue satellites.

Les terrains aménagés par la société se déploient en effet de façon inégale à partir de la route à 1 km environ de Minga (figure 1) jusqu'aux premières habitations de Lubanda ; à l'intérieur des terres, les champs peuvent pousser jusqu'à la rivière Kafila, leur accès étant assuré par plusieurs pistes creusées à cette fin. Les installations fermières sont quant à elles situées à un peu moins de 3 km de l'embranchement de la RN 5 et à environ 2 km des premières habitations du lotissement de Lubanda. Aujourd'hui, les grandes superficies aménagées par Terra se sont substituées à une mosaïque de petits champs agglomérés séparés auparavant par des bandes arbustives et quelques massifs boisés. On note parallèlement depuis 2009 le déplacement d'une proportion significative des cultures villageoises autrefois déployées au sud et à l'ouest du lac. Celles-ci occupent désormais davantage les espaces entre la route et le lac, le long de la Kafila au nord, ainsi que de l'autre côté du lac à une distance de 4 km à 8 km de la localité ; la zone du parc est également pigmentée de parcelles qui s'étirent le long des affluents de la Bembia : Kikole (jusqu'à 8 km de l'agglomération), Mishinda, Kasepa et Migande. 65 % des paysans interrogés affirment avoir modifié leur circuit d'approvisionnement, en conséquence soit du déplacement de leurs champs (délocalisations), soit de la fermeture de l'accès aux terrains exploités par la ferme. Or, ces terrains se confondent en partie avec l'enclave boisée susmentionnée. À partir de 2009, les opérations de préparation du terrain pour les activités agricoles y ont entraîné la disparition rapide de tout le couvert arbustif entre la route et la rivière Kafila et au-delà jusqu'à environ 3,5 km (Ministère de l'Environnement et du Développement durable *et al.* 2015). Avant l'installation de Terra, les villageois y puisaient librement leur bois : « le charbon de bois utilisé avant que Terra ne vienne, était presque aux entourages de notre village, mais quand l'entreprise Terra est venue, tout a été bouleversé », indique un paysan (questionnaire 36) ; un autre ajoute que : « actuellement, il n'y a plus d'arbres. Tout a été coupé par l'entreprise pour privilégier leurs cultures » (questionnaire 10). Le bois est désormais acheminé sur des distances perçues comme plus longues, quand il n'est pas braconné dans la zone du parc – dans les deux cas, 65 % des paysans fabriquant eux-mêmes leur charbon de bois et déclarant avoir été impactés par l'installation de Terra (figure 3) – où ils s'exposent au comportement des gardes : « même du côté

du parc, nous sommes toujours tracassés par les gardes » (questionnaire 28) ; « du côté du parc [...] c'est du vol. Il y a même des gardes du parc qui nous ont arrêtés » (questionnaire 11).

Figure 3 : l'impact de l'installation de Terra sur l'approvisionnement en charbon de bois



Source : enquête de terrain.

Tableau 2 : l'usage des ressources tirées de l'environnement, communauté de Lubanda

| Activités dépendantes des services environnementaux | Pourcentage de ménages impliqués | Occurrence | Importance de la ressource |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Collecte de bois de chauffe pour la cuisine | 12 % | Quotidien | Important |
| Collecte d'herbe pour la couverture du toit | 70 % | Au besoin | Importance en baisse |
| Cueillette de plantes médicinales | 50 % | Au besoin | Très important |
| Cueillette de fruits sauvages | 44 % | Très souvent (activité saisonnière) | Très important |
| Pêche | 27 % | Régulier | Très important |
| Fabrication du charbon de bois | 81 % | Quotidien | Très important |
| Chasse aux petits animaux et oiseaux | 19 % | Occasionnel à mensuel | Très important |
| Pâturage du bétail | 2 % | Régulier à quotidien | Important |

Source : SRK (2014 : 89).

Les relations entre Terra et la communauté de Lubanda, émaillées de points de crispation

Privée de la jouissance d'une partie de ses ressources, la communauté se plaint en outre de ne pas percevoir les contreparties sociales auxquelles elle pourrait prétendre. Deux puits ont été creusés et aménagés (Kalembe et Minga) et 10 lampadaires à énergie solaire ont été installés aux points stratégiques des localités ; l'étude SRK rapporte également la distribution « régulière » de médicaments dans les dispensaires, point qui est contesté par nos interlocuteurs, ainsi que la fourniture d'un toit en tôle pour une école primaire. Enfin, le projet de création d'une antenne radio, évoqué par la société, est actuellement au point mort, il est vrai pour des raisons externes à Terra. Quel que soit le bilan exact en la matière, il est trop maigre pour apaiser le contentieux avec les villageois. Les représentants de la communauté nous indiquent que deux réclamations ont été adressées aux députés, en 2006 et en 2011⁵², ainsi qu'à l'administrateur de territoire. Plusieurs marches ont été organisées ; en avril 2015, les contestations se sont durcies et ont nécessité l'intervention du ministre de l'Intérieur. Les populations ont réclamé le départ de Terra, arguant que la ferme n'apportait rien aux populations. Le chef de groupement a été également l'objet de la vindicte en raison de sa collusion supposée avec la ferme. Les reproches sont multiples ; ils traduisent une frustration née pour partie de l'absence de prise sur le processus de cession des terrains, pour partie d'une mauvaise communication, pour partie, enfin, de l'escamotage de certaines perspectives – on n'oserait dire : « promesses » – évoquées à l'époque.

Terra a suivi la procédure prévue par la loi pour l'acquisition des terres. Selon le rapport SRK : « le chef de groupement intérimaire, Mr Modest Mofia, a reçu les délégués de Terra en 2006, au moment de la requête de terre. Le chef actuel a confirmé que la procédure requise par la coutume a été respectée. Il a également donné son plein soutien à Terra et confirmé qu'il a suivi la progression du projet à ses différentes phases de développement, incluant l'obtention des documents légaux de sa concession en accord avec la loi foncière » (SRK 2014 : 11). Au moment de solliciter l'emphytéose, « Terra a consulté et requis la permission de plusieurs parties intéressées, incluant le chef local, les administrateurs locaux, ainsi que le ministère de l'Agriculture et des Affaires environnementales » (*ibid.*). Du côté des représentants de Lubanda cependant, la critique sur ces démarches tient au sentiment que leur point de vue n'a pas été véritablement défendu. La gestion de ce dossier par le chef intérimaire a été et reste vivement critiquée, notamment par les chefs de localités qui n'ont pas été consultés *stricto sensu* : ils ont été réunis pour être informés du projet Terra, et il

⁵² Les années ont été communiquées par nos interlocuteurs. L'année 2006 paraît cependant précoce, compte tenu de la chronologie du projet Terra (voir plus haut).

leur a été indiqué qu'il était inutile de s'y opposer, car « celui qui refuse a tout à perdre » (entretien 24/09/15). Pareillement, les membres de la communauté ont été tenus à l'écart des concertations concernant la définition des interventions sociales à réaliser par la ferme (*ibid.*).

La communication est un autre point d'achoppement. Celle-ci est très clairement défaillante et ouvre la porte à plusieurs malentendus parfois montés en épingle. Il a ainsi été reproché à Terra d'avoir un temps voulu sciemment accaparer le lac, privant les populations de ses ressources. Devant le mécontentement des populations locales, le chef de groupement dit être intervenu pour négocier la libération de l'accès au lac moyennant une contrepartie foncière à prélever ailleurs, à hauteur de la superficie perdue (entretien 27/09/15). Terra se défend de toute intention malveillante et invoque plutôt une erreur de cadastrage, l'inclusion du lac n'ayant jamais fait partie de ses plans (entretien 12/11/15). Plus récemment, les représentants de Lubanda ont fait part d'un vague projet d'accord qui porterait sur l'allocation à la communauté de champs couvrant 2000 ha ; ici aussi, un correctif a été apporté : les terrains concernés, situés au nord du lac, ont en fait été prospectés par la compagnie qui, constatant son fort taux d'occupation relatif et devant l'opposition des paysans à toute délocalisation, même contre une indemnité jugée conséquente, a simplement fait marche arrière. Autre signe des relations tendues et du faible niveau de communication entre les deux parties : l'incursion sur les terrains en question a été mal perçue par la population et pourrait avoir été l'un des éléments déclencheurs de la marche de contestation d'avril 2015.

Dans la liste des griefs, il reste à signaler l'absence de création d'emplois locaux. Cette perspective est couramment avancée pour « vendre » ce type de projets aux populations locales et le cas de Terra ne fait pas exception. Celle-ci s'est toutefois estompée, les réalisations en la matière tardant à se concrétiser. Selon les prévisions de l'entreprise, les effectifs devaient être régulièrement augmentés pour atteindre en phase opérationnelle (saison 2018-2019), 143 contractuels nationaux et 800 journaliers en faisant une large place à la main-d'œuvre locale. Pour 2014-2015, le plan de progression anticipait l'emploi de 59 contractuels et 400 journaliers. Bien loin de ces projections selon nos interlocuteurs, la société emploie aujourd'hui à peine 4 ressortissants de Lubanda. Une situation que le gestionnaire des affaires sociales chez Terra (voir plus bas) s'explique par le fait que les activités de recrutement ont été externalisées à une entreprise spécialisée étrangère à la région, qui a mobilisé ses propres réseaux. On doit également signaler que plusieurs des paysans enquêtés ont indiqué avoir refusé le travail lorsque l'opportunité s'est présentée, invoquant la faiblesse de la rémunération proposée en regard de la pénibilité du travail. Un constat que formule aussi Terra (SRK 2014 : annexe B), qui se plaint par ailleurs du trop haut niveau des frais de personnel induits par les opérations de récolte.

Au vu de ce qui précède, il est exagéré, et en tout cas prématuré, de présenter Terra comme une entreprise « jouant un rôle intégral dans les communautés en développement », et surtout d'évoquer « un effet multiplicateur sur l'économie de la région » (SRK 2014 : xv ; 15). Cette assertion est en dissonance totale avec le climat délétère qui régissait encore jusqu'il y a peu les relations entre la société et les populations locales. Elle est aggravée par la mention d'une contre-vérité majeure dans le rapport du consultant : on y lit par deux fois que « les agronomes de Terra visitent fréquemment les fermes environnantes et leur enseignent les bonnes pratiques agricoles » (SRK 2014 : 52 ; 209, traduction de l'auteur). Interrogés sur la question, les représentants de la communauté ont clairement démenti cette affirmation, de même que l'ensemble des paysans enquêtés et le chef de groupement. Cette distorsion de la réalité est d'autant plus critiquable qu'elle porte sur un argument central des promoteurs de l'agro-industrie lié à ses effets d'entraînement supposés à l'échelle locale. À rebours de certains discours donc, il faut indiquer qu'à l'heure actuelle, la ferme n'est ni intégrée dans le tissu économique et social local, ni pourvoyeuse d'un mieux-être pour les groupes sociaux concernés.

Parmi les cadres de Terra-AMCC, on concède volontiers l'existence de carences au niveau de la responsabilité sociale du projet. Par deux fois, nous nous sommes entendus renvoyer l'origine profonde de l'absence de politique sociale à la mentalité prêtée aux milieux d'affaires des dirigeants, étant toutefois convenu que M. Dhrolia se distingue en faisant montre d'un progressisme relatif : ce sont des commerçants indiens, ils sont là pour faire des affaires et n'ont pas la même sensibilité que les Occidentaux par rapport aux enjeux environnementaux et sociaux.

Depuis 2015, les lignes bougent cependant. Le groupe a créé cette année un service composé de 4 membres, en charge des affaires sociales, des relations avec les communautés et des questions environnementales. Sa fonction est de définir et de coordonner l'exécution d'un véritable plan d'action, lequel devrait intégrer la question de l'encadrement des cultivateurs locaux. À terme, indique son nouveau responsable, le service examinera l'opportunité de conclure une série de partenariats avec ceux-ci en déclinant une version locale de l'agriculture contractuelle, mais l'idée est à ce stade toujours en gestation (entretien 12/11/15). L'institution d'un Comité de Pilotage à la demande de la ferme elle-même est une autre évolution notable. Cette cellule, qui a des ramifications dans chacune des neuf localités de Lubanda, agit comme un point de contact privilégié entre Terra et la communauté, dont elle se charge de porter les doléances.

Discussion

Nous croyons que l'histoire de Terra-AMCC est celle d'un pari : celui de démontrer que dans le Katanga minier, la transition vers l'agriculture n'est pas une utopie et que l'autosuffisance alimentaire n'est pas un simple slogan.

Terra a d'ailleurs fait de l'expression anglaise « *Standing on our own feet* » sa devise. Mais ce pari n'est pas né avec l'entreprise : il est le fruit d'une réflexion qui a évolué depuis 2006. Tout en atteste, à commencer par l'objet agricole de la ferme, puisqu'il s'agissait à l'origine de cultiver de la canne à sucre à une époque où, dopés par les subventions publiques, les marchés des biocarburants offraient des perspectives d'affaires très avantageuses. Outre le contexte lui-même, et en particulier la situation faite aux miniers en ce qui concerne la production vivrière, on ne peut exclure qu'il y ait eu, comme le suggère le CEO d'AMCC, une convergence entre Moïse Katumbi et Rahim Dhroliia autour du projet agricole porté par le gouverneur dans sa province, et que le second se soit « approprié la vision » du premier (entretien 01/10/15).

L'empirisme et les quelques tâtonnements du projet peuvent être lus à cette aune. Dans le climat congolais de pratique des affaires, où les facteurs de blocage sont multiples, on comprend également que le tableau de progression ait souffert certains délais, voire des altérations par rapport aux objectifs de départ. On peut aussi prendre en compte la méconnaissance dans le chef des dirigeants, des dynamiques sociales locales qui sous-tendent par exemple la déconsidération affichée à l'endroit des travaux agricoles. Comment interpréter autrement les difficultés éprouvées par Terra pour recruter sur place des journaliers, alors que l'extraction de sable, pourtant mal payée et physiquement éprouvante, rencontre un certain succès ? La lente germination d'un véritable projet social pour les groupes concernés par les activités de Terra procède sans doute en partie de ces aspects, et l'institution d'un service spécifiquement dédié à cette problématique est une marque supplémentaire du caractère évolutif du projet, même si l'on devine derrière cette création la main de la SFI.

Mais cette maturation poussive traduit tout autant en creux la faiblesse du cadre réglementaire. Qu'il ait fallu neuf ans avant que ne soient mises en place des structures chargées d'organiser et de coordonner les engagements sociaux de Terra dans un milieu pourtant fragilisé par la guerre, acculé par l'extension du parc des Kundelungu, marginalisé et exposé à des situations de disette chronique, indique l'urgence qu'il y a à coiffer les projets agricoles de cette nature d'une réglementation contraignante, et qu'on ne peut se contenter d'attendre de l'investisseur une hypothétique souscription aux standards d'un guide de bonnes pratiques. Ce cas instruit par ailleurs le dossier à charge contre la faiblesse des garanties foncières dont jouissent réellement les communautés de base. L'initiative doit rester à la société civile et à l'État, deux composantes qu'il s'agit également d'informer correctement sur le niveau effectif des engagements sociaux : les inexactitudes contenues dans le rapport SRK indiquent l'insuffisance des procédures d'évaluation suivies par des agences internationales comme la Banque mondiale. Trop souvent, en outre, les réalisations sociales restent conditionnées à l'obtention préalable de bénéfices par l'investisseur. Or, l'atteinte d'un seuil de rentabilité dans l'agro-industrie est un horizon de long terme. Et Terra-AMCC est un pari qui a connu plusieurs

contretemps, qu'ils soient d'ordre financier, administratif, taxatif, etc., et dont rien n'indique à ce jour qu'il sera gagné. Les obstacles à la viabilité du projet restent en effet nombreux, à commencer par les problèmes d'alimentation en énergie dont souffre la minoterie et qui grèvent le coût de revient de sa farine⁵³. La production est actuellement écoulee à un prix inférieur à son coût de revient (11 USD/sac pour un coût de revient d'environ 13,5 USD/sac), sans toutefois parvenir à égaler les prix zambiens (entretien 01/10/15). Ceci sur un marché caractérisé par une faible solvabilité de la demande, car Lubumbashi est en crise et le climat social ne s'améliore pas. Si la situation n'évolue pas favorablement dans les années à venir, les conditions d'activité risquent de devenir très difficiles. « L'objectif de devenir autoporteur d'ici à l'horizon 2017-2018 est inchangé, mais dans le climat actuel, concède le CEO d'AMCC, une grande incertitude demeure » (entretien 01/10/15). D'où la question : qu'advient-il des engagements sociaux en cas de retrait prématuré du projet ?

Conclusions

On ne pourra reprocher au gouvernement Katumbi d'avoir fait preuve de volontarisme tout au long de son mandat pour pousser la cause du secteur agricole. Les axes de sa politique renvoient au croisement d'une conjoncture marquée par la succession de crises, de la pénétration des options néolibérales et des legs du passé. Ils en portent la trace, aussi bien dans l'énoncé des fins – indépendance alimentaire, alternative à la rente minière – que dans celui des moyens envisagés/mis en œuvre, qu'il s'agisse de l'association des miniers et de la participation de la petite paysannerie à l'effort agricole, de la promotion de la mécanisation ou de l'attraction d'investisseurs agro-industriels. Si l'on suit les déclarations des dirigeants katangais, le défi pourrait bien être en passe d'être relevé. Le gouverneur met volontiers en avant la diminution radicale depuis 2007 du taux d'importation de maïs (*Touchmedia* 2014b) et l'idée d'un Katanga où le « cuivre vert » puisse tenir le rang face au « cuivre rouge » semble effectivement percer dans certaines franges de l'opinion. La création en 2013 d'une coopérative⁵⁴ rassemblant environ 200 exploitations « modernes » est un autre indice du dynamisme actuel d'une partie du secteur agricole katan-gais. Ce n'est, enfin, sans doute pas le moindre des mérites du pouvoir sortant d'avoir tenté de réhabiliter l'image du travail des champs.

Mais s'il est avéré, ce succès n'en restera pas moins asymétrique. Au niveau des campagnes du Haut-Katanga, il faut craindre que le bilan reste maigre.

⁵³ La minoterie fonctionne actuellement sur générateurs, ce qui représente un important poste de dépense. Il était convenu que la SNEL assure le raccordement du complexe à la centrale de Kasapa (Lubumbashi), mais l'opérateur national peine à rémunérer la société sous-traitante (AEE Power) en charge des travaux (entretien 01/10/15).

⁵⁴ SCAK : Société coopérative agropastorale du Katanga.

Ébranlées par l'histoire, confinées à la marge par le capitalisme et les sciences coloniales puis par les théories (néo)modernistes et secouées par les ressacs économiques et politiques, celles-ci ne représentent même plus pour le citoyen du Haut-Katanga une stratégie alternative, une valeur refuge en cas de crise. Le gouvernement s'est focalisé sur la stabilité sociale dans les centres, fondée davantage sur la contribution d'unités industrielles à haut rendement. Aujourd'hui comme hier, malgré les discours, les campagnes restent le refouloir des problèmes urbains, le parent pauvre de la politique. L'effort agricole qui leur est imposé et les moyens qui leur sont alloués ou envisagés (tracteurs, intrants améliorés, etc.) expriment bien le décalage entre les ambitions du pouvoir pour l'agriculture et les besoins de la petite paysannerie qui, s'ils se rencontraient, devraient assurer à cette dernière catégorie sociale la reproduction de son niveau matériel de vie et, partant, travailler à sa stabilisation en milieu rural. On en est loin. En ce sens, on peut se demander avec N. Sitko (2013 : 381-382) : « *is national development to be measured by an expansion of maize yields and the creation of a vibrant market from inputs and agricultural crops ? Or is a nation's development measured by its ability to ensure that even the most marginalized citizens have continuous access to basic food and shelter?* »

Dans ces conditions, l'agro-industrie, et le modèle d'agriculture contractuelle qui se profile derrière, sauveront-ils la paysannerie du Haut-Katanga ? La classe politique a généreusement communiqué sur la transition à opérer vers un pôle agricole, en ouvrant le capital foncier de la province aux investissements agro-industriels. Et plusieurs projets à grande échelle semblent donner corps à cette vision. Mais la double question est de savoir si, d'une part, cette tendance se poursuivra, et d'autre part, si les communautés paysannes seront véritablement intégrées à cette dynamique, ou au contraire laissées à leur sort. De cette double issue dépendra vraisemblablement le fait de qualifier la séquence 2007-2015, comme celle d'un véritable point de basculement pour l'agriculture dans le Haut-Katanga, ou à l'inverse comme celle d'une simple scansion supplémentaire dans la longue histoire du déclassement de la paysannerie. Terra-AMCC apparaît à cet égard comme la pierre de touche de la politique du gouvernement sortant et comme le banc d'essai de l'agro-industrie moderne en RDC. Or, si l'on s'en tient à cette seule expérience, il faut constater qu'à ce stade, ce modèle est, au mieux, une projection dans le futur, au pire, une bannière vide de sens, que l'on exhibe pour donner le change à une absence de contenu réel. L'agro-industrie dans le Haut-Katanga n'est actuellement pas prête à endosser ce rôle de rémission. *A contrario*, l'exemple de Terra indique en creux combien sont démunies les communautés locales face à l'implantation d'unités agro-industrielles : les possibilités de recours sont dans la pratique inexistantes ou méconnues des populations intéressées et les seuls garde-fous aujourd'hui opérationnels contre les potentielles dérives proviennent des organismes prêteurs

internationaux ou procèdent d'initiatives privées, non encadrées. Mais cette étude de cas, limitée, ne saurait prétendre rendre compte de toutes les nuances à apporter à la question ; elle devrait être affinée et approfondie, et reproduite ailleurs, pour obtenir une information plus complète sur la nature réelle des relations entre agro-industries et petite paysannerie.

Au terme de cet article, la question reste de savoir quel projet agricole souhaiter pour le Haut-Katanga : un projet axé en priorité sur la stabilité sociale dans les centres et la promotion d'une agriculture industrielle sans garanties pour le devenir de la paysannerie, ou un projet de développement inclusif qui sache intégrer les besoins spécifiques des campagnes ?

Bibliographie

Littérature

Africa Point Group. 2015 (25 février). « Interview with Rahim Dhrolia ». Lien Internet : <http://www.africaonpoint.com/interview-with-rahim-dhrolia-md-african-milling/> (consulté le 02/11/15).

Anciaux de Faveaux, Dom Adalbert. 1965. « La préhistoire au Katanga ». *Bulletin trimestriel du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes* 69 : 71-74.

Cellule infrastructure. 2013 (26 octobre). *Évaluation préliminaire des appuis à l'ICCN en matière de gestion participative des aires protégées*. Rapport final réalisé dans le cadre du projet pro-routes. Lien Internet : http://www.celluleinfra.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=57&Itemid=498 (consulté le 08/11/15).

Groupe Forrest. 2013 (juillet). « L'événement du mois : Sukari. Passage à la phase 2 ». *Construire l'Avenir*, lettre d'information bimestrielle du Groupe Forrest International. Lien Internet : http://www.forrestgroup.com/news_fichiers/26-juillet2013.pdf (consulté le 04/12/2015).

Cross Border Food Trade Monitoring. 2012 (août). *Informal Cross Border Food Trade in Southern Africa* n° 78. Lien Internet : <http://www.fews.net/sites/default/files/documents/reports/Southern%20Africa%20Informal%20Cross-Border%20Food%20Trade%20Bulletin%20-%20August%202012.pdf> (consulté le 09/11/15).

Cross Border Food Trade Monitoring. 2015. *Informal Cross Border Food Trade in Southern Africa*, série « Food Trade Bulletin », vol.1, n°2. Lien Internet : <http://www.fews.net/sites/default/files/documents/reports/Food%20Trade%20bulletin%20April%202014%20to%20March%202015.pdf> (consulté le 09/11/15).

Da Vià, Elisa. 2012. « La politique des discours “gagnant-gagnant” : l'accaparement des terres comme levier de développement ? ». In *Emprise et empreinte de l'agrobusiness*. Paris/Louvain-la-Neuve : Syllepse/Centre Tricontinental (coll. « Alternatives Sud », vol. 19/3), pp. 37-63.

de Saint Moulin, Léon. 1988 (avril). « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224 : 197-222.

de Saint Moulin, Léon. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 77).

de Saint Moulin, Léon. 2011. *Atlas du jubilé d'or de la RD Congo*. Kinshasa.

Delcourt, Laurent. 2012. « Les dynamiques d'expansion de l'agrobusiness au Sud ». In *Emprise et empreinte de l'agrobusiness*. Paris/Louvain-la-Neuve : Syllepse/Centre Tricontinental (coll. « Alternatives Sud », vol. 19/3), pp. 7-34.

Devey, Muriel. 2013. « Les Indiens en RD Congo ». *Afrique Echo Magazine*. Lien Internet : <http://www.slateafrique.com/353048/les-indiens-en-rd-congo> (consulté le 09/11/15).

Dhrolia, Rahim. 2015 (13 avril). « Interview forum EMRC de l'agrobusiness ». Lien Internet : <https://www.youtube.com/watch?v=88z0VKxx4E8> (consulté le 15/11/15).

Dialogues. 2008. « EMRC's Economic Missions: Establishing new partnerships between Africa and Israel ». Lien Internet: http://www.progis.com/en/pdf/dialogues_april_2008.pdf (consulté le 13/11/15).

EMRC. 2008. *L'Industrie Agro-alimentaire comme Moteur de Croissance en Afrique*, AgriBusiness Forum 2008, *Rapport de Conférence*. Lien Internet : <http://www.emrc.be/Documents/Document/20100427173530-AGR08-Summary-FR.pdf> (consulté le 02/02/15).

Guéné, Enid. 2015. « Le Katanga et la Zambie : une tradition de transnationalisme négligée ». In Marysse, Stefaan & Omasombo Tshonda, Jean (dir.), *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 113-144.

Habenicht, Hermann. 1893. *Spezialkarte von Afrika*. Gotha : Justus Perthes.

Hogg, Jony. 2011. « Congo governor offers farmland in mining province ». *Reuters*. Lien Internet: <http://www.reuters.com/article/2011/04/22/ozabs-congo-democratic-farmland-idAFJ0E73L06F20110422> (consulté le 06/10/15).

IFC. « Terra-AMC : summary of investment information ». Lien Internet : <http://ifcext-tapps.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/651aeb16abd09c1f8525797d006976ba/d94ec9c3b1d2fb9c85257cbc0072c8d6?opendocument> (consulté le 28/10/2015).

INS-PAM. 2012 (septembre). *Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province du Katanga*.

IPAPEL/Katanga. 2004-2014. Rapports annuels.

Jacquemot, Pierre. 2009 (2). « L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo ». *Afrique contemporaine* 230 : 187-212.

Katanga Business Meeting. 2014. *Le Salon de l'entreprise à Lubumbashi*, catalogue des exposants. Lien Internet : <http://www.katanga-bm.com/web/fichiers/catalogue-des-exposants-kbm.pdf> (consulté le 02/02/16).

Keyser, John C. 2014 (décembre). « Regional Trade of Food Staples and Crop Inputs in Africa ». In Gillson, Ian & Fouad, Amir (ed.), *Trade Policy and Food Security: Improving Access to Food in Developing Countries in the Wake of High World Prices*. Washington DC : World Bank Group. Lien Internet: <http://>

documents.worldbank.org/curated/en/2014/01/20391010/trade-policy-food-security-improving-access-food-developing-countries-wake-high-world-prices (consulté le 02/12/15).

Kitsali Katungo, Jean-Hélène. 2013. « Modèles de fonctionnement des exploitations familiales pour le développement agricole et rural du Katanga (cas de la zone agricole de Sambwa) ». Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Lubumbashi.

Lapeyre, Frédéric, Lebailly, Philippe, Musewa M'Bayo, Laki & Mutombo Kyamakosa, Modeste. 2011. *Le Modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale : enjeux en termes d'emplois*. Rapport ILO. Département des politiques de l'Emploi : document de travail de l'Emploi n° 82.

Lebailly, Philippe, Michel, Baudouin & Ntot M'Vubu, Alphonse Roger. 2015. « Quel développement agricole pour la RDC ? ». In Marysse, Stefaan & Omasombo Tshonda, Jean (dir.). *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 45-63.

Malangu, Nsolotchi, Nkumba, Muembo & Mutombo, Kasonga. 2013. *Statut et protection juridiques des droits fonciers en vertu de coutume et usages locaux en République démocratique du Congo*. Lien Internet : <http://www.leganet.cd/Doctrine.textes/DroitCiv/Droitdesbiens/article%20Nsolotshi%20Malangu.2013.pdf> (consulté le 06/12/15).

Mining and Business. 2015 (septembre-octobre) « Entretien avec Son Excellence Barthélémy Mumba Gama » 2 : 21-22.

Ministère de l'Agriculture. 2005 (19-20 mai). *Table ronde agricole provinciale du Katanga* (avec l'appui de la FAO et de la Coopération belge).

Ministère de l'Environnement et du Développement durable, ministère des Mines, Institut congolais pour la conservation de la nature & Coordination nationale REDD. 2015. *Atlas forestier de la République démocratique du Congo*. Lien Internet : <http://cod.atlas-forestier.org/map/#v=atlas&l=fr&x=28.6400&y=-12.2815&z=6> (consulté le 13/11/15).

Mumba Gama, Barthélemy. ca 2009. *Mesures d'exécution du programme de mécanisation agricole et mesures d'encadrement des ménages agricoles*. Lien Internet : <http://www.katanga.gouv.cd/files/pdf/mesures-d-execution-du-programme.pdf>. (consulté le 09/11/15).

Mumba Gama, Barthélemy. 2009 (21 décembre). *Importation de la semence*. Lien Internet : http://www.katanga.gouv.cd/index.php?option=com_content&view=article&id=209%3Aimpo-semence&catid=148%3Adossier&Itemid=87&lang=fr (consulté le 09/11/2015).

Mumba Gama, Barthélemy. 2015 (2 avril). « Entretien dans l'émission "Jusqu'au bout" ». Lien Internet : <http://www.sangoyacongo.com/2015/04/ministre-provincial-de-lagriculture.html> (consulté le 04/11/15).

Munay Muntu-Monji, Thomas. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009). Quelques références pour une administration et un découpage territorial efficaces*. Kinshasa : Éditions de l'Université protestante au Congo.

Musée royal de l'Afrique centrale, Biodiversité au Katanga ASBL. 2009. *République démocratique du Congo. Parcs Nationaux de Kundelungu et de l'Upemba*, carte.

Mwale, Geoffrey. 2008 (juin). « Katanga and Kasai Province, Democratic Republic of Congo. Maize Trade Profile ». In Govereh, Jones, Haggblade, Steven, Nielson, Hunter & Tschirley, David, *Report 1. Maize Market Sheds in Eastern and Southern Africa*. Annexe 6, pp. 99-114.

Nintunze, Dieudonné, Tshimenga Tshibangu, Moïse, Touré, Boulel, Birere, Yves. 2012. « Annexe A : cadrage macroéconomique en provinces ». In Herdeschee, Johannes, Mukoko Samba, Daniel Tshimenga Tshibangu, Moïse (éd.), *Résilience d'un Géant Africain. Accélérer la Croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo*. Vol. 1 : *Synthèse, contexte historique et macroéconomique*. Washington DC : Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, pp. 269-286.

Nyembo *et al.* 2013. « Rentabilité économique du fractionnement des engrais azotés en culture du maïs (*Zea mays* L.) : cas de la ville de Lubumbashi, sud-est de la RD Congo ». *Journal of Applied Biosciences* 65 : 4945-4956

Petit, Pierre, Mutambwa, Mulumbwa Kalonji, Jerry. 2004. « Introduction ». In Petit, Pierre (dir.), « *Byakula* ». *Approche socio-anthropologique de l'alimentation à Lubumbashi*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, pp. 21-27.

PAM. *Monthly Price Data Analysis (Advanced)*. Portail en ligne du PAM. Lien Internet : <http://foodprices.vam.wfp.org/Analysis-Monthly-Price-DataADV.aspx> (consulté le 02/02/16).

Prince, Bupe (avec le soutien d'Avocats Sans Frontières, Greenpeace & 11.11.11). 2010. « Cas de conflit forestier/foncier au Katanga ». In *Gestion alternative des conflits forestiers par la société civile en République Démocratique du Congo. Expériences, pratiques et défis*. Kinshasa/Gombe.

Province du Katanga. 2008. *Arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la Province du Katanga*.

Province du Katanga. 2009a. *Arrêté provincial n° 2009/0006/Katanga du 2 février 2009 portant création de la commission permanente chargée du contrôle et du suivi de l'application de l'arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la province du Katanga*.

Province du Katanga. 2009b. *Arrêté provincial n° 2009/0007/Katanga du 2 février 2009 portant création de la commission permanente chargée du contrôle et du suivi de l'application de l'arrêté provincial n° 2008/0008/Katanga du 22 mars 2008 portant mesures d'encadrement de la production agricole dans la province du Katanga*.

Prowse, Martin. 2012 (février). *Contract Farming in Developing Countries - A Review*, coll. « À Savoir », n°12, Agence française de Développement.

Radio Okapi. 2009 (28 décembre). « Lubumbashi : culture de maïs, l'ultimatum aux sociétés minières expire le 15 janvier 2010 ». Lien Internet : <http://www.radiookapi.net/sans-categorie/2009/12/28/lubumbashi-culture-de-mais-lultimatum-aux-societes-minieres-expire-le-15-janvier-2010> (consulté le 07/09/15).

RDC. 1998. *Monographie de la Province du Katanga*, PNUD/UNOPS, Programme national de Relance du secteur agricole et rural (PNSAR), 1997-2001.

- RDC. 2013 (septembre). *Plan national d'investissement agricole (PNIA). 2014-2020*.
- Rigaud, Christophe. 2010 (3 février). « RDC : le Katanga sanctionne 16 sociétés minières ». *Afrikarabia*. Lien Internet : <http://afrikarabia.blogspot.com/archive/2010/02/03/rdc-le-katanga-sanctionne-16-societes-minières.html> (consulté le 09/11/15).
- Rubbers, Benjamin. 2009. *Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga*. Paris : Karthala (coll. « Les Afriques »).
- Sitko, Nicholas. 2013. « “My hunger has brought business” : “efficiency” and the demoralizing logic of maize distribution in an era of market liberalization ». *The Journal of Peasant Studies* 40 (2) : 379-396. Lien Internet : <http://dx.doi.org/10.1080/03066150.2013.775123>.
- Sitko, Nicholas & Kuteya, Auckland. 2013 (octobre). *The Maize Price Spike of 2012/13: Understanding the Paradox of High Prices despite Abundant Supplies*. Working Paper n° 81. Lusaka : Indaba Agricultural Policy Research Institute (IAPRI).
- SRK Consulting. 2014 (avril). *TERRA industrial farming complex environmental and social impact assessment*. Rapport n° 471947/D01.
- TECSULT International Limitée & GECT SPRL. 2010 (décembre). *Étude du secteur agricole : phase II. Plan directeur de développement agricole et rural. Province du Katanga*. Rapport final.
- The Africa Report*. 2013 (octobre). « DRC : producing more to import less ». Lien Internet : <http://www.theafricareport.com/Central-Africa/drc-producing-more-to-import-less.html> (consulté le 04/12/15).
- Touchmedia*. 2014a. « African Milling, le moulin XXXL » : 13. Lien Internet : <http://issuu.com/gazettediaspora/docs/congolenuveaudepartweb> (consulté le 07/11/15).
- Touchmedia*. 2014b. « Grand entretien avec le gouverneur du Katanga » : 14-19. Lien Internet : <http://issuu.com/gazettediaspora/docs/congolenuveaudepartweb> (consulté le 07/11/15).
- USAID. 2015 (avril). *Assessment of the DRC's agricultural market systems : value chains in the north & South Kivu and Katanga provinces*. Rapport LEO n° 16. Washington DC.
- Entretiens**
- 18/09/15a : M. Maki Mutombo (ministère provincial de l'Agriculture de Lubumbashi).
- 18/09/15b : M. Mwamba, responsable inspection agricole pour le district du Haut-Katanga (Kipushi).
- 21/09/15 : Professeur Nyembo et M. Muckaya, Ir, faculté d'agronomie de l'UNILU (Lubumbashi).
- 24/09/15 : Représentants de Lubanda (Lubanda).
- 27/09/15 : Représentants de Lubanda et chef de groupement Mumba Kasuba (Lubanda).
- 28/09/15 : M. Ngosa, chef de division du cadastre à Kipushi (par téléphone).
- 01/10/15 : M. Lobet, CEO AMCC (Kinsevere).
- 30/10/15 : M. Lobet, CEO AMCC (par téléphone).
- 12/11/15 : M. De Coster, CSR Manager Terra (par téléphone).